41e ANNÉE. — 1892

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 13 JUILLET 1870

Médaille d'or aux Expositions universelles de 1878 et 1889

BULLETIN
HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

QUATRIÈME SÉRIE. — PREMIÈRE ANNÉE

N° 4. — 15 Avril 1892



PARIS

AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ, 54, RUE DES SAINTS-PÈRES

ADMINISTRATION, LIBRAIRIE FISCHBACHER (SOCIÉTÉ ANONYME)

33, RUE DE SEINE, 33

LONDRES. — Nutt, 270, Strand.
AMSTERDAM. — Van Bakkenes et Cie.
LEIPZIG. — F. Brockhaus.
BRUXELLES. — Veyrat (Mlle).

1892

SOMMAIRE

RÉDACTION. — Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* devra être adressé, sous le couvert de M. le Président de la Société, à M. N. Weiss, secrétaire de la rédaction, 54, rue des Saints-Pères, Paris.

ABONNEMENTS. — Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque mois, par cahiers in-8° de 56 pages avec illustrations. On ne s'abonne point pour moins d'une année.

Tous les abonnements datent du 1er janvier, et doivent être soldés à cette époque.

Le prix de l'abonnement est ainsi fixé : 10 fr. pour la France, l'Alsace et la Lorraine. — 12 fr. 50 pour la Suisse. — 15 fr. pour l'étranger. — 7 fr. 50 pour les pasteurs des départements. — 10 fr. pour les pasteurs de l'étranger. — Prix d'un numéro isolé de l'année courante : 1 fr. 50.

La voie la plus économique et la plus simple pour le payement des abonnements est l'envoi d'un mandat-poste, au nom de M. Alfred Franklin, trésorier de la Société, rue de Seine, 33, à Paris.

Les mandats-poste internationaux devront porter la mention : *Payable Bureau* 15 (*rue Bonaparte*).

Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.

Les personnes qui n'ont pas soldé leur abonnement au 15 mars reçoivent une quittance a domicile, avec augmentation, pour frais de recouvrement, de : 1 fr. pour les départements; 1 fr. 50 pour l'étranger.

Ces chiffres sont loin de couvrir les frais qu'exige la présentation des quittances; *l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.*

On peut se procurer les volumes parus en s'adressant directement au trésorier.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

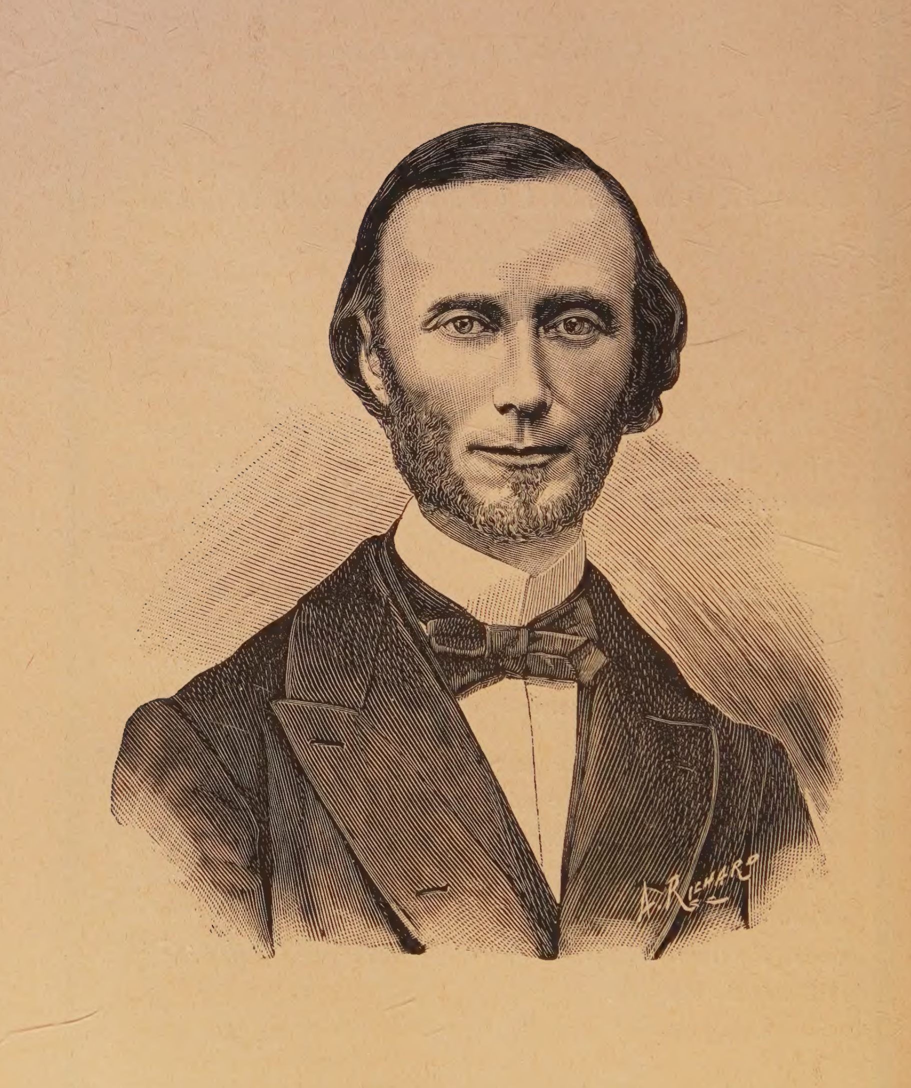
PROTESTANTISME FRANÇAIS

Monsieur Jules Bonnet, dont le nom est inséparable de ce Bulletin *qu'il a dirigé pendant vingt années* (1865-1885), *a été enlevé par une attaque d'influenza le* 23 *mars dernier, à Nîmes, où il était né le* 30 *juin* 1820.

Ce départ inattendu, mais paisible et chrétiennement accepté, est un nouveau deuil pour notre Société dont M. Jules Bonnet avait tenu à demeurer le secrétaire et dont il se réjouissait de célébrer, au milieu de nous, le quarantième anniversaire.

En attendant la notice détaillée par laquelle notre président annoncera cette perte aux nombreux amis de son collègue, nous ne saurions ici mieux honorer sa mémoire qu'en joignant à son portrait la dernière étude qu'il destinait à ce recueil; sa plume élégante s'y trouve, en effet, associée, une fois de plus, à ces deux noms qui résument toute sa carrière historique et littéraire : Calvin et Renée de Ferrare.

N. W.



ÉTUDES HISTORIQUES

CALVIN A FERRARE

1535 — 1536

Au mois de mars 1536 paraissait à Bâle un livre intitulé : *Christianæ Religionis Institutio,* et destiné, sous sa double forme latine et française, à la plus éclatante célébrité. Ce livre n'était pas seulement un exposé sommaire de la croyance des réformés français poursuivis sous le nom odieux de sacramentaires et livrés aux plus cruels supplices ; il s'ouvrait par une éloquente lettre à François Ier, contenant l'apologie des martyrs transformés par la calomnie en sujets séditieux et rebelles.

« C'est vostre office, Sire, de ne destourner ne vos oreilles ne vostre cœur d'une si juste defense. C'est assavoir comment la gloire de Dieu sera maintenue sur terre, comment sa vérité retiendra son honneur et dignité, comment le règne de Christ demeurera en son entier. O matière digne de vos oreilles, digne de vostre jurisdiction, de vostre thresor royal, car ceste pensée fait un vray Roy s'il se recognoit estre ministre de Dieu au gouvernement de son Royaulme, et au contraire celuy qui ne règne point à ceste fin de servir à la gloire de Dieu, n'exerce pas règne mais brigandage. Or on s'abuse si on attend longue prospérité en un règne qui n'est point gouverné du sceptre de Dieu, c'est-à-dire de sa sainte parole[1]. »

Celui qui adressait à François Ier ce langage digne des Justin et des Irénée, était un homme à peine âgé de vingt-six ans, et n'ayant de notoriété que dans les écoles. Il se nommait Jean Calvin, était né à Noyon, le 10 juillet 1509, et avait traversé les universités de Paris, d'Orléans et de Bourges, lais-

1. Je reproduis le texte de la première édition française de l'*Institution* (1541). On sait que l'édition originale parut en latin, à Bâle, au mois de mars 1536, avec la célèbre préface à François Ier, portant la date du 23 août 1535, qui a donné lieu à tant d'erreurs sur la date du livre. Voir la belle édition des *Opera omnia Calvini,* publiée par trois théologiens strasbourgeois, MM. Baum, Reuss et Cunitz (t. III, p. 12).

sant partout un renom de savoir et d'austérité. Son début dans la carrière des lettres fut un commentaire sur le *Traité de la Clémence* de Sénèque, qui semblait évoquer une vertu nouvelle sous un nom antique. Déjà secrètement gagné à la cause des novateurs que l'on voyait expirer avec une héroïque constance et une merveilleuse douceur sur les bûchers, il avait quitté la France avant l'affaire des Placards (novembre 1534), pour aller s'ensevelir à Bâle dans la retraite et l'étude. La nouvelle des supplices infligés à ceux dont il partageait la croyance, était venue le surprendre dans la cité d'Erasme et de Grynée. Saisi alors d'une de ces magnanimes inspirations qui sont l'éveil du génie, il avait pris en main la cause des persécutés dans un livre destiné à éclairer l'opinion, surtout à l'étranger. Il attachait lui-même si peu d'importance à cet écrit, pour sa propre renommée, que sans attendre sa sortie des presses de Thomas Platter, le célèbre imprimeur bâlois, il était parti, sous un nom d'emprunt, pour un voyage en Italie. Son but, autant qu'il est permis d'en juger par de sobres révélations, était de visiter la cour de Ferrare, et de saluer la duchesse Renée, dont on vantait partout le savoir et la piété[1].

Au moment où le jeune auteur de l'*Institution*, encore inconnu du monde, et presque ignoré de lui-même, mais animé de l'esprit nouveau qui a déjà prévalu à Wittemberg

1. Comme on le voit, je suis loin de prendre à la lettre les trois premiers mots du texte qui suit : « *Edito hoc libro*, suaque veluti patriæ præstita fide, Calvinum visendæ Ferrariensis ducissæ... cujus tum pietas celebrabatur, simulque Italiæ veluti procul salutandæ desiderium incessit. » Th. de Bèse, *Vita Calvini*, dans l'édition des *Epistolæ et responsa* de 1576 (p. 6). Dans la liberté que je prends à l'égard d'un texte dont on a fort abusé, je ne fais que suivre l'exemple des théologiens strasbourgeois qui s'expriment ainsi : « Iam quando Basilea (Calvinus) discesserit non satis constat. Dicit quidem (préface des *Psaumes*) id brevi factum esse. Verum utrum *ante* aut *post* absolutam libri impressionem non liquet. Attamen nisi omnia nos fallunt, ipse operi excudendo ad finem usque non adfuit... Discessu modestiam probavit. » *Calvini opera* (t. I, p. XXVI). Ils font remarquer ailleurs que Calvin se montra toujours très indifférent à la correction des épreuves de ses ouvrages (t. III, p. XXX). Si, par une singulière inconséquence, ils paraissent disposés à croire, sur la foi de M. Albert Rilliet, que Calvin ne partit de Bâle qu'après la publication de son livre, je ne saurais partager leur sentiment à cet égard. J'en ai donné les raisons dans la lettre à M. Rilliet (*Bull.*, t. XIII, p. 183). Je n'y reviendrai pas.

et à Zurich, va franchir les Alpes, et poser le pied sur une terre consacrée par la renaissance des lettres, il est naturel de se demander quel était l'état religieux des contrées subalpines. On a trop souvent répété le mot de Voltaire : « Peu de personnes prirent le parti de Luther en Italie. Ce peuple ingénieux, occupé d'intrigues et de plaisirs, n'eut aucune part à ces troubles[1]. » Assertion superficielle que ne justifie pas uue étude attentive des faits. La véhémente protestation de Luther contre les abus éveilla de profonds échos, et ses écrits trouvèrent de nombreux lecteurs dans la Péninsule. Un libraire de Pavie, bien connu d'Erasme, Francesco Calvi, s'était voué de bonne heure à leur propagation. Le portrait de Luther exposé à Venise y provoquait les commentaires les plus enthousiastes. On disait seulement : « Qu'il prenne garde au pape[2]! » En Piémont comme en Lombardie, dans le voisinage des Alpes comme dans les cités voisines de l'Adriatique, à Vicence, Padoue, Bologne, la Réforme compta de sérieux adhérents, et suscita d'évangéliques réveils jusqu'au fond des cloîtres qui semblaient fermés à tout souffle du dehors. Dès 1529, la papauté fait entendre un cri d'alarme qui n'est que trop justifié. Des voix éloquentes vont s'élever à Florence, à Sienne. Le glorieux triumvirat de Valdez, d'Ochino et de Martyr va se former à Naples, et la traduction des Saints Écrits ne contribuera pas peu au succès des nouveaux docteurs. Mystique au midi, rationaliste au nord, la Réforme participa de ce double caractère en Toscane. Ferrare s'ouvrit de bonne heure aux nouvelles opinions propagées par les Académies, et favorisées dans leur premier essor par le long antagonisme de la maison d'Este et de la papauté. Le nom du célèbre dominicain Jérôme Savonarole était en grand honneur dans sa ville natale, et ses sermons, ses traités, d'une si merveilleuse éloquence, étaient la meilleure préparation à la lecture des réformateurs étrangers[3]. Luther ne

1. *Essai sur les mœurs*, chap. 128.
2. Dicunt autem : « Caveat sibi a pontifice! »
3. Il était né à Ferrare, le 21 septembre 1452, dans la rue qui porte aujourd'hui son nom, près de l'église Saint-François. J'ai connu moi-même, dans cette ville, une dame Savonarole, qui portait le plus vif intérêt aux

s'y méprit pas, lorsqu'il publia les *Méditations de Jérôme Savonarole, de Ferrare, sur les Psaumes XXXI et LI*, avec une préface dans laquelle il saluait comme un précurseur le grand prédicateur italien :

« Il est vrai qu'un peu de fange théologique reste encore attachée aux pieds de ce savant homme ; mais qui, à son époque, a pu se conserver pur de toute souillure? Croire, se confier en Dieu, espérer en sa miséricorde, nous défier et désespérer de nous-mêmes et de nos forces, tels sont les purs exemples qu'il nous donne de foi évangélique et de piété chrétienne. S'il s'appuie sur quelque chose, ce n'est pas sur ses vœux, sur son capuchon, sur les messes, les statuts et les œuvres de son ordre, mais sur la méditation de l'Évangile de paix, et revêtu de la cuirasse de la justice, armé du bouclier de la foi et du casque du salut, il s'est enrôlé, non dans l'ordre des frères prédicants, mais dans la milice de l'Église chrétienne. Imite son exemple. Adieu[1]. »

Dès 1521, l'inquisiteur de Bologne signale la vente des écrits de Luther à Ferrare. La répression ne parait pas avoir été bien sévère dans un État dont le souverain professait pour le chef de l'Église des sentiments exprimés dans le livre d'heures d'Alphonse Ier, où l'on voit un dessin d'une étrange hardiesse : la Mort, armée de sa faulx, terrassant un personnage en habits pontificaux et à triple couronne, auquel le démon présente un livre sur lequel on lit ces mots : *Vide, miser, quanta sunt scelera tua!* tandis qu'un édifice entouré de flammes, symbolise la ruine de l'Église et la fin des temps. C'est évidemment sous le pontificat de Clément VII, peut-être l'année de sa mort qui mit seule un terme à son ardente inimitié, que fut conçue, comme une revanche, cette sombre apocalypse de la papauté, réalisée par le pinceau charmant d'un élève du Garofolo !

On retrouve des sentiments analogues dans un poème du médecin ferrarais Angelo Manzolli, que les rigueurs de l'in-

recherches sur la Réforme en Italie. C'est de Ferrare qu'étaient sortis les Aliguieri, ancêtres du grand poète dont on connaît les terribles apostrophes aux pontifes dégénérés de son temps.

1. *Jérôme Savonarole, précurseur de la Réforme,* par Théodore Paul. 1 vol. in-8°, Paris et Genève, 1857 (p. 1 et 2).

quisition auxquelles il échappa de son vivant, grâce à la protection du prince, poursuivirent plus tard dans la tombe. Les *Dialogues* de Valdez, qui eurent un si grand retentissement en Italie, avaient partout répandu et popularisé les idées d'opposition à la papauté. Le premier de ces écrits, composé en 1521, contient une vive censure des mœurs du clergé. On y voit un prêcheur de grand renom, un conseiller, un évêque, se présenter successivement à la barque de Caron pour y subir de rudes interrogatoires qui mettent à nu leur hypocrisie. Le second, inspiré par la catastrophe de Rome en 1527, est une sanglante satire de la papauté qui renie de plus en plus son divin modèle pour agrandir son domaine terrestre :

« Quand Jésus-Christ vint au monde, ce ne fut pas au cri de : « Aux armes! aux armes! du sang! du sang! » mais on entendit les anges répéter dans les airs : « Gloire à Dieu dans la profondeur des « cieux, paix sur la terre et bonne volonté envers les hommes! » Maintenant tout est changé. Le pape a donné le signal, et quand le chef marche à la guerre, tous le suivent! »

La cour qui applaudissait à ces vives sorties, qui donnait asile au Florentin Antonio Bruccioli, traducteur de la Bible en italien, dont le Nouveau Testament fut dédié à Anne d'Este, fille aînée du duc de Ferrare, ne pouvait être absolument hostile aux novateurs. La critique des abus qui revêtait toutes les formes, et s'alliait chez les uns à un scepticisme profond, chez d'autres au double besoin de croire et d'examiner, semblait moins déplacée dans la cour d'une princesse formée à l'école de Marguerite de Navarre, et animée d'un esprit de tolérance supérieur à son temps. Aussi ne doit-on pas s'étonner de voir affluer autour d'elle des bannis religieux de tous pays, assurés du meilleur accueil. Après Clément Marot, Calvin, arrivé sans doute vers la fin de 1535, pendant la courte régence de la duchesse[1]. Il avait pour compagnon son ami

1. On a beaucoup discuté sur la date du voyage de Calvin en Italie, et on discutera longtemps encore, tous les textes allégués laissant la question en suspens. Le réformateur a toujours gardé le silence sur cet épisode de sa jeunesse, et le Livre de comptes de la duchesse de Ferrare, qui fournit tant de précieuses indications, est muet sur ce point. Une étude approfondie de l'histoire de la cour d'Este m'a conduit à placer la

Louis du Tillet, ancien curé de Claise, près d'Angoulême, et associé, sous le nom de *M. de Haulmont*, aux vicissitudes de son existence errante en France et en Suisse. Il cachait lui-même sous le pseudonyme de *Charles Despeville*, un nom destiné à retentir bientôt dans tous les échos du siècle. La duchesse reçut les deux voyageurs français avec sa bienveillance ordinaire, avant même qu'ils se fussent révélés à elle dans la familiarité des rapports quotidiens. Elle ne suivait en cela que l'inclination de sa noble nature, toujours prête à se répandre en bienfaits, en pieuses libéralités au dehors :

« Or, si cette princesse estoit habile, sage, spirituelle et vertueuse, elle estoit accompagnée d'autant de bontés qu'elle estendoit si bien sur les sujets de son mary, que je n'en ay vu aucun dans Ferrare qui ne s'en contentast et n'en dist tous les biens du monde. Car ils se ressentoient surtout de la charité qu'elle a toujours eue en recommandation, principalement sur les françois. Car elle a eu cela de bon que jamais elle n'a oublié sa nation, et bien qu'elle en fust très loing, elle l'a toujours fort aimée. »

A ce titre elle avait accueilli Clément Marot, précédé de sa

visite de Calvin à Ferrare vers la fin de 1535, durant l'absence d'Hercule II et la courte régence confiée à sa femme, de novembre 1535 à janvier 1536. Le 20 mars Mme de Soubise quitte Ferrare. Dès le mois d'avril la persécution règne à la cour, et les serviteurs de la duchesse ne sont pas épargnés. Elle vit elle-même dans la retraite, sous la plus étroite surveillance. La visite de Calvin en un tel moment est une pure impossibilité. La date que j'ai adoptée est la seule qui se concilie avec la suite des faits, tels qu'ils ressortent des témoignages les plus dignes de foi. Sur ce point je suis pleinement d'accord avec l'auteur d'un savant travail sur la Réforme en Italie, M. Ernesto Masi : *I Burlamachi e di alcuni documenti intorno a Renea duchessa de Ferrara*, in-12, Bologne, 1876.

Je ne puis omettre une publication plus récente de M. Bartalommeo Fontana : *Renata di Francia, duchessa de Ferrara, sui documenti dell' Archivio Estense, del Mediceo, del Gonzaga, e del Archivio secreto Vaticano* (anni 1510-1536), grand in-8°. Roma, 1889. C'est un volume riche en documents dont le texte vaut mieux que l'acrimonieux commentaire de l'auteur. On ne peut que sourire de sa prétention de fixer la date, et même la durée du séjour de Calvin à Ferrare, vingt-deux jours bien comptés, du 23 mars au 14 avril 1536, et de corriger sur ce point les savants éditeurs de Strasbourg qui ne se sont pas départis d'une sage réserve. Rien de moins impartial que l'exposé de M. Fontana. Il en est encore à ramasser les vieilles calomnies cent fois réfutées sur la jeunesse de Calvin, triste légende entretenue avec soin par des écrivains sans scrupule, et dont il lui reste à faire justice !

renommée de poète, comme elle reçut Calvin entouré d'un mystère qui ne se dissipa sans doute entièrement que pour elle seule.

La correspondance de Calvin est muette sur cet épisode de sa vie, et ce n'est qu'à l'aide de textes épars que l'on peut en reconstituer la trame. On connaît les divers personnages qui formaient le cercle intime de la duchesse, et sur lequel l'annonce du prochain départ de Mme de Soubise jetait une ombre de tristesse. Si la politique avait déjà ses proscriptions, la religion n'aurait-elle pas les siennes, lorsque les défiances éveillées dans l'esprit du duc et jusqu'alors contenues par la crainte de déplaire à François Ier se donneraient un libre cours? Avant son départ pour Rome, le duc ne montrait qu'un visage bienveillant aux hôtes de sa femme. Il faisait accueil aux lettrés en prince ami des lettres. En serait-il de même à son retour?

Les deux Français récemment arrivés dans la capitale des ducs d'Este, ne différaient en rien au premier aspect de ces néophytes de la Renaissance dont la ferveur ne dépassait pas les limites d'un culte purement littéraire pour le bon et le beau. Le problème religieux qui se posait alors pour tant d'âmes était résolu pour Calvin; mais il ne l'était pas, et peut-être ne le fut-il jamais pour son compagnon de voyage, âme inquiète, esprit timoré, longtemps hésitant entre l'Église ancienne dont il connaissait les abus et l'Église nouvelle dont il pressentait les écueils. Dans les jours de crise religieuse, il y a des âmes fortement trempées qui acceptent le schisme ou qui le repoussent avec une égale énergie. Entre deux viennent se placer ces natures délicates, ces figures contemplatives, qui craignent la lutte, et se replient sur elles-mêmes comme pour échapper aux impérieuses sommations du dehors. Louis du Tillet appartenait à cette catégorie qu'il ne faut pas juger trop sévèrement; car il y a des faiblesses qui s'expliquent par de louables scrupules et des inconséquences qui sont presque des vertus[1].

1. Il mourut chanoine et archidiacre d'Angoulême. Voir sa correspondance avec Calvin, publiée par M. Crottet. Paris, 1850.

Calvin ne connut jamais ces hésitations, ou s'il les éprouva une fois, ce fut pour en triompher à jamais. Mais il se voyait transporté tout à coup de sa studieuse retraite de Bâle dans un monde nouveau plus épris d'élégance et d'urbanité que de religion.

Au premier rang brillait le protonotaire Celio Calcagnini, archéologue et poète, ami d'Érasme, et comme lui enclin à voiler les vérités qu'on ne pouvait professer sans péril. Moins heureux que Calcagnini qui, dans sa longue carrière ne connut que les faveurs de l'Église et du monde, le célèbre critique Lilio Gregorio Giraldi débuta par la perte de sa bibliothéque ensevelie dans la catastrophe de Rome sous les hordes de Bourbon, et eut à lutter depuis contre deux maux, la goutte et la pauvreté. Le second fut adouci par les libéralités de Renée, toujours prête à secourir les savants contre les disgrâces du sort, le premier lui laissait si peu de relâche qu'il en vint à ne pouvoir plus tourner les feuillets des livres qu'il a jugés en critique supérieur. Il était visité dans sa retraite par Alberto Lollio, Centhio Giraldi, J.-B. Pigna, tous trois écrivains distingués, et plus tard par Bartolomeo Ricci, de Lugo, qui vint se joindre à ce groupe de lettrés ferrarais comblés des faveurs de la cour.

A ces doctes italiens il faut ajouter, à cette époque, deux savants allemands originaires de Schweinfurt, en Franconie, et alliant à la pratique de la médecine une rare connaissance de l'antiquité[1]. Chilian Sinapius écrivait en grec comme un contemporain d'Hippocrate et de Xénophon. Jean Sinapius formé par les leçons du célèbre Manardi, dont il habitait la maison, joignait à une profonde érudition une politesse et une aménité remarquables[2]. Ces qualités le signalèrent de bonne heure à l'attention de la duchesse qui l'appela près d'elle pour guider les premiers pas d'Anne d'Este dans l'étude des lettres. Jean Sinapius ne put décliner une si flatteuse mission, qui devait le retenir loin de ses amis de Bâle et d'Heidelberg :

1. Melchior Adam, *Vitæ Germanorum medicorum*, p. 118.

2. « Suavitate morum et orationis singulari. » Il fut le maître chéri d'Olympia Morata.

« Me voici donc métamorphosé en courtisan, comme lorsque Bebel me vit à Venise. Je n'ai pourtant pas encore quitté le toit hospitalier de Manardi. Seulement pour éviter les intolérables chaleurs de l'été, pendant nos vacances scolaires, j'ai suivi à la campagne notre illustre duchesse, fille du roi Louis XII, ayant obtenu par je ne sais quelle faveur du ciel la familiarité des principaux personnages de sa cour. Quel sera pour moi l'avenir? Dieu seul le sait[1]. »

L'incertitude de Sinapius ne dura pas longtemps. Aux graves devoir du préceptorat vint s'ajouter un sentiment plus doux, et trop profond pour n'être pas payé de retour.

Nous retrouvons ici dans une sorte de demi-jour, entre l'histoire et la poésie, une fille d'honneur de la duchesse dont le nom reviendra souvent dans nos récits. Originaire du Poitou, et fille du sieur de Boussiron de Grand-Ry, Francisca dut sans doute à la protection de Mme de Soubise d'être inscrite parmi les demoiselles de la jeune duchesse de Chartres partant pour Ferrare. Belle, pieuse, enjouée, Francisca possédait tous les dons qui attirent la faveur. Il lui suffisait pour plaire de se montrer, même aux plus indifférents. On l'admirait, puis on l'aimait, comme le témoignent ces vers d'un poète de la cour :

« Puis-je me flatter, o Francisca, de te louer dignement? Le sang le plus généreux coule dans tes veines. Tu excellas, dès l'enfance, dans les arts qui sont l'apanage de ton sexe. La nature y joignit ses dons, l'éclat des yeux, la pureté du teint, les roses de la pudeur si touchantes sur un beau visage, enfin ce doux parler qui monte si harmonieusement du cœur aux lèvres. Pour toi tout devient ornement, soit que tu paraisses vêtue de la cape de Saintonge, ou que tu relèves les boucles de tes cheveux sous la barrette italienne. Oublierai-je les grâces de ton esprit, et cet heureux génie par lequel tu devances tes compagnes, n'ayant rien plus à cœur que les chastes disciplines et les pieuses études dont rien ne peut te distraire, quand il s'agit d'acquérir l'intelligence des textes sacrés[2]. »

1. « Quæ autem mea futura sit vita, aut quis denique status, ἐν θεῶν γόνασι κεῖται. » J. Sinapius Simoni Grynæo, XII idas septembris, 1534. *Simonis Grynæi epistolæ* : Bâle, 1847.

2. ..... « Dum sacra libenter
Scripta legis cupideque intellexisse laboras. »
Johannis Fichardi, *Carmen.*

Ici vient se placer sous la plume du poète une délicate allusion à un mystérieux sentiment qui doit tôt ou tard enlever Francisca à ses admirateurs italiens :

« Il ne viendra que trop tôt ce fiancé chéri, que tu attends de la patrie française, celui dont ton cœur a fait choix, et qui nous dérobant l'objet de nos chants, doit te ramener au manoir paternel, ne nous laissant que regrets en partage. L'unique consolation de tes amis d'Italie sera de se rappeler les aimables qualités qui te distinguent. Un autre jouira de tant de perfections, égayées d'un bonheur constant. Nous, tristes et délaissés, nous chercherons d'autres amours[1]. »

Les craintes du poète ne se réalisèrent point, et Francisca connut à Ferrare d'autres affections qui devaient enchaîner sa vie. Mais elle y subit tout d'abord l'ascendant de l'austère réfugié qui avait cru se dérober, en fuyant la France, au fardeau de l'apostolat, et pour qui, selon ses propres expressions, « toutes retraites et lieux à l'escart estoient comme escolles publiques ». L'auteur de l'*Institution chrétienne* trouva en effet un cercle tout préparé à l'entendre dans le palais du duc d'Este. Sans se départir de la réserve dont il semble s'être fait une loi, jusqu'au jour où subjugué par Farel, il accepta pleinement, comme devant Dieu, la redoutable mission de réformateur, il ne laissait échapper aucune occasion d'exercer autour de lui ce prosélytisme discret qu'on pourrait comparer au rayonnement d'une intelligence supérieure, s'il n'était le plus noble attribut de la foi disant avec l'apôtre : *j'ai cru, c'est pourquoi j'ai parlé!*

Depuis longtemps initiée aux doctrines nouvelles, Mme de Soubise ne put que prêter une oreille attentive aux instructions du grand docteur dont la voix allait retentir bientôt avec tant d'autorité dans les controverses du siècle. Anne de Parthenay et ses sœurs avaient reçu de leur mère un premier germe qui ne demandait qu'à lever sous un ciel propice. Le message du salut présenté comme un don de la grâce divine, ne fit que

1. ..... « Tua gaudia crescent;
Nos tristes alios deinceps quæramus amores ! »
Ibidem.

confirmer pour elles ces vives impressions de l'enfance qui sont pour la foi un indestructible ciment. Soubise leur frère était-il alors présent à la cour de Ferrare, ou déjà rappelé sous le drapeau de la France, pour une guerre prochaine : on hésite à se prononcer à cet égard, malgré les rapports de filial attachement qui l'unirent plus tard au réformateur. Mais Antoine de Pons, son beau-frère, ne goûta pas moins que sa femme l'enseignement tout évangélique qui coulait pour ainsi dire des lèvres du docteur français. Il fut dès lors gagné aux principes de la Réforme dont il devait être, avec sa pieuse compagne, et tant qu'elle vécut, le propagateur dans ses domaines héréditaires[1].

Malgré la tradition des Psaumes et les souvenirs qui s'y rattachent dans la littérature réformée, Calvin semble avoir eu moins de prise sur Clément Marot, âme impressionnable et légère qui passait avec la mobilité du poète, d'un élan vers la vérité qu'il semblait résolu à confesser au prix de sa vie, à la plus incurable tiédeur :

Que pleust à l'Eternel

Pour le grand bien du peuple désolé
Que leur desir de mon sang fust saoulé,
Et tant d'abus dont ils se sont munis
Fussent à cler descouverts et punis !
O quatre et cinq fois heureuse
La mort tant soit cruelle et rigoureuse,
Qui feroit seule un million de vies
Sous tels abus n'estre plus asservies !
O Seigneur Dieu, permettez moi de croire
Que réservé m'avez à vostre gloire !
Faites au moins tant que seray vivant ;
Que vostre honneur soit ma plume escrivant ;
Et si ce corps avez prédestiné
A éstre un jour par flamme terminé,
Que ce ne soit au moins pour cause folle,
Ains soit pour vous et pour vostre parolle !

1. Une de ses lettres à Calvin est signée : « Votre obéissant fils et entier amy. » (*Lettres françaises*, t. II, p. 484, en note.)

Tournez la page qu'animent ces élans de mystique ferveur, et vous lirez dans l'*Epître à monseigneur le Dauphin*, écrite peu de mois après, cet aveu sans artifice :

Mais si le roy vouloit
Me retirer ainsy comme il souloit,
Je ne dis pas qu'en grè je ne le prinsse,
Car un vassal est subject à son prince.
Il le feroit si scavoit bien comment
Depuis un peu je parle sobrement.
Car ces Lombars avec qui je chemine
M'ont fort appris à faire bonne mine ;
A un mot seul de Dieu ne deviser,
A parler peu et à poltronniser.
Dessus un mot une heure je m'arreste,
S'on parle à moy, je respons de la teste.

L'influence de Calvin s'exerça d'une manière plus durable sur la duchesse que les impressions de son adolescence et ses épreuves domestiques prédisposaient à goûter l'Évangile. On montre encore au château de Ferrare, non loin du salon de l'aurore, un cabinet orné de peintures de l'école du Titien, où avaient lieu, selon la tradition, les entretiens du réformateur et de sa royale catéchumène[1]. On en retrouve l'écho vibrant encore dans une lettre qu'il lui écrivit peu d'années après, pour la confirmer dans les sentiments qu'il avait eu à cœur de lui inspirer durant son séjour à Ferrare. Tous les mots sont ici à peser.

J'ay congnu en vous, madame, une telle crainte de Dieu et fidelle affection à luy obeyr, que mesme la haultesse ostée qu'il vous a donnée entre les hommes, *j'ay en estime les grâces qu'il a mises en vous*, jusques là que je me penseroys mauldit, si j'omectois les occasions de vous servir, quand elles me seroient présentes, ce que certes je dis sans aulcune flatterie ne feintise, mais comme parlant devant Celuy qui congnoist nos plus secrettes pensées[1]. »

La crainte de Dieu et le profond désir de régler sa vie sur

1. *Lettres francaises de Calvin* (t. I, p. 42) sans date : fin de 1541.

les commandements divins, tel est le double trait que le réformateur se plaît à relever dans la physionomie morale de la duchesse, telle qu'il l'a connue dans les mystérieux entretiens de la cour d'Este. Calvin y porta sans doute, avec la déférence dont il ne se départit jamais envers les grands de la terre, la franchise qui convient à un ministre de Jésus-Christ. Peut-être, à cette époque, usait-il encore de ménagements qu'il répudia plus tard, lorsque plus engagé dans les luttes contemporaines, il en vint à considérer toute transaction comme une faiblesse. La duchesse de Ferrare était depuis longtemps initiée aux doctrines réformatrices telles que les avaient exposées Lefèvre d'Étaples et ses disciples à la cour de François Ier et de Marguerite de Navarre. Mais en passant par la bouche de l'auteur de l'*Institution*, elles durent prendre un accent plus rigoureux et dicter des applications plus hardies. Pour une âme pénétrée des mérites de Jésus-Christ et de la vertu d'un sacrifice *unique* offert sur la croix pour la rédemption des hommes, la messe n'était qu'une vaine cérémonie. Calvin pouvait d'autant moins transiger à cet égard, qu'il fut appelé, durant son séjour même à Ferrare, à s'expliquer sur ce point, et sur plusieurs autres, concernant la vie chrétienne, avec une impérieuse énergie et une souveraine éloquence.

Aux premiers jours de la Réforme qui n'avait pas encore abouti au schisme, le nombre était grand de ceux qui se flattaient de pouvoir concilier une foi épurée avec les pratiques et les cérémonies de l'Église romaine. Cette illusion donna même lieu à une secte, connue sous le nom de Nicodémites, du nom du pieux mais timide israélite qui n'osait visiter Jésus que de nuit. Un des plus chers condisciples de Calvin à l'université d'Orléans, Nicolas Duchemin, venait d'entrer dans cette dangereuse voie en acceptant des fonctions d'official dont il ne pourrait s'acquitter sans assister aux cérémonies d'un culte qui ne répondait plus à son intime croyance. Calvin s'émeut des périls d'un ami dont il connaît la candeur, l'intégrité, et il lui trace ses devoirs dans une lettre écrite de Ferrare même, sur cette grave question : *Comment il faut éviter les cérémonies papales et observer avec*

pureté la religion chrétienne. Voici le passage le plus important de cette lettre :

« Tu gémis, bien aimé frère, de la captivité qui te retient sur la terre d'Égypte. Tu dois te résigner, me dis-tu, à contempler tous les jours les simulacres de l'impiété dans les cérémonies célébrées par les prêtres, et dans les mille formes que revêt la superstition populaire. Heureux ceux qui peuvent s'épargner un tel spectacle autant que ta condition est digne de pitié!... Entre tous les genres d'idolâtrie dont tu es témoin, la messe qui les résume tous, lève sa tête altière[1]. Le voici cet enchanteur, duquel on n'attend rien que de divin au sein de l'Église qui t'asservit encore. Il monte à l'autel, et commence à jouer son rôle, se tournant tantôt d'un côté, tantôt de l'autre; puis se tenant immobile, et murmurant de magiques syllabes par lesquelles il prétend faire descendre le Christ du ciel pour le soumettre à un nouveau sacrifice, substituant ainsi sa propre vertu à celle d'un Dieu mort sur la croix... A un signal donné, chacun se prosterne et adore. Tu es là, toi, le regard fixé sur l'officiant, dans l'attitude de l'adoration. O démence! O hypocrisie[2]!... »

Calvin supplie son ami de s'arrêter dans cette voie de capitulations, qui ne peut aboutir qu'à la ruine. Il l'adjure de répudier tout pacte avec un culte dont les cérémonies ne sont qu'un voile jeté sur les mérites du Christ : « Que ta vie, lui dit-il, offre de tels exemples de piété, de modestie, de continence, de charité, de chasteté, d'innocence, que personne ne puisse te confondre avec les impies, et que les séides de la superstition soient contraints de reconnaître que si tu ne chemines pas avec eux, tu n'en es pas moins fidèle serviteur du Dieu de vérité[3]. »

Comment douter que les adjurations faites à Duchemin dans l'effusion d'une libre amitié, n'aient été respectueusement adressées à la princesse dont la situation offrait tant de

1. « Imprimis vero, summum illud abominationum omnium caput, missa spectabilem se ac visendam exhibet... etc... » Epistola prima de fugiendis impiorum illicitis sacris. *Operæ*, t. V, p. 239.

2. « Huic tu, dum sese omnes stupefacti advolvunt, tu simul converso in ipsum intuitu venerabundus prosterneris. O perditam nostram amentiam!... » *Ibidem*, p. 258.

3. « Servum tamen Dei, velint, nolint, agnoscere cogantur. » *Ibidem*, p. 274.

rapports avec celle du jurisconsulte orléanais? Mais une nouvelle plus triste encore vient surprendre le réformateur pendant son séjour à Ferrare. Un disciple éminent de Lefèvre d'Étaples, un prédicateur distingué de l'Évangile, naguère fugitif à Strasbourg, et depuis chapelain de la reine de Navarre, Gérard Roussel a été promu à l'épiscopat catholique. Il a sollicité, obtenu le siège laissé vacant par la mort de Pierre d'Albret, évêque d'Oléron[1]. Le voilà dignitaire de l'Église romaine! Calvin ne peut contenir un cri qui s'échappe dans une lettre aussi véhémente que pathétique :

« Heureux favori de la fortune, comme on se plaît à dire de toi, à cause de la dignité nouvelle dont tu es revêtu, de ce titre d'évêque partout révéré, dont le prestige assure d'illustres amitiés, suscite des milliers de solliciteurs et de courtisans, et procure de gros revenus, grâce auxquels tu pourras soutenir l'éclat d'une maison, nourrir de nombreux indigents, et exercer les devoirs de la charité envers tout un peuple! Voilà ce qu'on te répète sur tous les tons, et ce que l'on est parvenu à te persuader, tant nous sommes prompts à croire ce qui flatte notre orgueil... Mais moi, quand je considère le peu qu'est tout cela, malgré l'estime du vulgaire, je me sens saisi d'une profonde pitié. Quoi de plus vain, en effet, que cette apparence de félicité qui ne sert qu'à te faire illusion sur ta propre misère[2]! »

Après ce grave préambule, Calvin, entrant dans le vif des débats qui séparaient alors l'Église ancienne de l'Église nouvelle, et s'attachant au ministère évangélique, tel que le connurent les premiers âges de la chrétienté, trace un tableau saisissant de ce ministère primitif, en y opposant par une série d'interrogations directes et passionnées, les désordres de l'épiscopat contemporain; il montre l'une après l'autre les plaies saisissantes d'une Église qui ne vit que d'abus :

1. Sa nomination dut avoir lieu vers la fin de 1535. Dès le 1er janvier 1536, il reçoit les félicitations du poète Nicolas Bourbon : « ad G. Russellum *episcopum Oleronensem, calendarum Januarii die.* » Voir le savant ouvrage de M. Ch. Schmidt : *Gérard Roussel, prédicateur de la reine de Navarre*, p. 244.

2. « Ego vero dum reputo quale sit illud... calamitatem ex animo tuam misereor, eoque magis quod sub felicitatis specie sic fallit ne miserum te

« Peux-tu nier ces fraudes, ces larcins, ces sacrilèges, dont gémit le pauvre peuple, tandis que le nom de Dieu est indignement profané et la vérité comme abolie parmi les hommes? Qui le sait mieux que toi, appelé chaque jour à contresigner de ta main et à sceller de ton sceau tant de choses impies, abominables, dans ton propre diocèse[1].

Puis resserrant le cercle de son impitoyable argumentation qui ne laisse debout aucune des institutions les plus révérées, et adressant un appel plus direct à celui qu'il a connu, aimé, dans de meilleurs temps :

« Que doit-on penser, je te prie, de celui qui comme toi abandonne son chef à l'heure du combat, et qui tourne ses armes contre le drapeau pour lequel il avait juré d'exposer sa vie? A la trompette, toi qui fais le guet! A tes armes, pasteur! Qu'attends-tu, à quoi songes-tu ? Est-il temps de dormir d'un lâche sommeil ? Quoi! tant de fois homicide des âmes que Dieu t'avait confiées ; tant de fois coupable d'un sang dont il n'est pas une goutte qui ne te soit redemandée en compte au dernier jour! Et tu n'en as ni trouble ni effroi ? »

Celui qui tranchait avec cette âpre éloquence le débat pendant entre le catholicisme et la Réforme, ne pouvait demeurer muet à Ferrare sur ses convictions les plus chères. Il eut plus d'une fois l'occasion de les exposer dans de saintes conférences auxquelles le mystère donnait un attrait de plus. Que l'on se représente l'auteur de l'*Institution chrétienne* à cette époque de sa vie, avec ce front pâle où les veilles n'avaient pas encore tracé de rides, cet œil noir d'où jaillissait la flamme d'une conviction plus forte que la vie, ce geste à la fois sobre et incisif qui traduit si bien la pensée des natures dominatrices. Il y avait une puissance concentrée dans sa parole, une vertu même dans son silence, quand le respect arrêtait sur ses lèvres l'expression de censures trop vives contre les faiblesses inséparables de la vie des cours. Qui le

esse cernas. » De Christiani hominis officio in sacerdotiis papalis Ecclesiæ Epistola secunda. *Opera*, t. V, p. 282.

1. « Quid quod non connines modo, sed talibus quoque flagitiis te ipsum inscribis et manus tuæ subscriptione approbata esse et annulo consecrata. »

savait mieux que Renée, assistant quotidiennement aux cérémonies d'un culte qui ne correspondait plus à ses plus intimes croyances, et faisant de pénibles efforts pour concilier sa foi et ses actes ! C'était là un point douloureux auquel Calvin dut toucher avec la fermeté respectueuse et triste qui ne blesse que pour guérir.

Dans le cercle intime de la duchesse, personne ne reçut plus avidement les instructions du docteur français que la fille du sieur de Grand-Ry, que Francisca de Boussiron. Sans doute elle avait puisé dans le commerce de la famille de Soubise les germes de cette piété qui ne se démentit jamais dans son cœur aimant et dévoué jusqu'au sacrifice. Mais elle apprit dès lors à écouter la voix d'un docteur plus grand que celui de l'école, à discerner le son doux et subtil qui pénètre l'âme comme la révélation de vérités supérieures. L'attachement respectueux et tendre qu'elle voua dès lors à Calvin est la meilleure preuve de l'influence qu'il exerça sur elle à la cour de Ferrare. Simon Grynée ne s'y trompait pas, quand il écrivait plus tard à Calvin : « Je sais, à n'en pouvoir douter, que tu l'as particulièrement remarquée en Italie. *Tu l'élevais même pour sa piété au-dessus de toutes les dames de la duchesse de Ferrare.* » Un tel éloge en dit beaucoup dans la bouche de Calvin toujours si sobre de louanges. Il demeure le plus beau titre de celle qui, dans les vicissitudes de la destinée, honora toujours Calvin comme un père spirituel.

Faut-il ranger un peintre célèbre parmi les auditeurs de Calvin à cette époque ? J'ai réfuté ailleurs la thèse soutenue par un ingénieux écrivain qui joignait un tact parfait au sentiment le plus délicat de l'art[1]. Les voyages du Titien sont connus, car ses pas étaient comptés comme ceux d'un roi. Il entretint avec le duc Alphonse Ier des rapports aussi flatteurs pour la maison d'Este qu'honorables pour l'artiste, et plusieurs de ses peintures décoraient le château de Ferrare; mais il n'y parut point en 1536. Les rapports presque quotidiens de l'ambassadeur ferrarais, don Giacomo Tebaldi, à Venise, ne laissent aucun doute à cet égard, et la tradition

1. *Nouveaux Récits du XVIe siècle*, p. 30, 31.

d'ailleurs si incertaine d'un portrait de Calvin dû au pinceau du grand artiste, et conservé dans la famille Bevilacqua de Naples, ne suffit pas à établir une rencontre plus piquante que vraisemblable entre deux hommes de caractères et de génies si différents.

L'historien de la Réformation, M. Merle d'Aubigné, en donnant place au Titien dans des scènes de pure fantaisie, a trop oublié le mystère qui entourait le jeune réformateur français à la cour de Ferrare, et dont on trouve une nouvelle confirmation dans une lettre qui lui fut adressée, peu d'années après, par un professeur du palais, Jean Sinapius devenu l'heureux époux de Françoise de Roussiron, la plus chère prosélyte de Calvin :

« Votre grand savoir, votre candeur, votre zèle si pur pour la propagation de la piété, attestés par ceux qui ont le privilège de vous connaître et de vous entendre, comme par vos écrits publics et privés, me disposent à vous aimer, alors même que j'ai eu trop peu d'occasions d'entretenir des rapports directs avec vous... Je dois confesser en effet que tout le temps de votre séjour à Ferrare, dans les dernières années, vous avez été caché pour moi comme ce Silène d'Alcibiade qui recélait un Dieu[1]. »

Grave témoignage qui délimite rigoureusement l'apostolat de Calvin dans une cour célèbre. Sans tomber dans l'exagération de certains critiques, qui prétendent, au mépris de toutes vraisemblances, imposer le silence au réformateur sur ses convictions les plus chères avant son arrivée à Genève, il faut reconnaître que les premières manifestations de sa foi, en France comme en Italie, ne sortirent pas d'une ombre discrète. Son influence à Ferrare ne s'exerça, autour de la duchesse, que sur quelques initiés, dans le cercle le plus intime. Jean Sinapius ne paraît pas avoir été de ce nombre. Disciple de Luther, il avait puisé la nouvelle croyance à une autre source.

Tel fut, dans ses traits essentiels, ce que l'on peut appeler

1. Sane illo tempore quo adfuisti, superioribus annis, *reverâ me sicuti Alcibiadis Silenus quispiam latuisti.* » Johannes Sinapius Calvino, calendis septembris 1539. Ms. de Genève. Sur ce curieux passage, voir *le*

le ministère de Calvin auprès de la fille de Louis XII, action secrète et voilée, réelle pourtant dont les effets se feront plus d'une fois sentir dans la cour d'Este. Ce mystérieux épisode de la jeunesse du réformateur, essayant pour ainsi dire ses premiers pas dans la carrière qu'il devait parcourir avec tant d'éclat, allait d'ailleurs être clos par un brusque dénouement qui n'est pas lui-même sans mystère. Les inquisiteurs répandus dans les villes d'Italie pour épier le mouvement des esprits, et réprimer toute atteinte à l'orthodoxie catholique, avaient l'œil ouvert, l'oreille tendue aux moindres symptômes de l'indépendance d'opinion qui mène au schisme. Leur attention était depuis longtemps éveillée sur les furtives réunions du palais, sur les allées et venues de personnages étrangers suspects d'hétérodoxie. La duchesse elle-même était l'objet de leurs défiances, d'autant plus vives que le respect en interdisait la manifestation extérieure. La délation fit son œuvre. Pour prendre une voie détournée, les dénonciations n'en étaient que plus sûres. Elles précédèrent l'arrivée du duc rentrant de Naples fort mal disposé pour l'entourage de Renée, comme le prouvent les lignes suivantes écrites de Viterbe, le 2 janvier 1536 :

« J'envoie Quaïno visiter Madame, et je crois qu'il s'acquittera bien de son office à l'égard de chacun, s'il n'est dominé par la crainte de faire trop de honte à autrui. Il me suffit de savoir que ma maison est pleine de gens qui ne sont occupés qu'à médire des autres, lorsqu'eux-mêmes ne valent rien, et ce voyage ne m'en a fourni que trop de preuves [1]. »

Ces lignes qui n'annoncent rien de bon disent assez l'état d'esprit dans lequel il fit sa rentrée solennelle à Ferrare, le 25 janvier. Que se passa-t-il alors dans le petit monde étranger qui entourait la duchesse ? Calvin, secrètement averti par elle, put-il se retirer à temps, avec son ami

Banquet de Platon, discours d'Alcibiade : « Tout cela n'est-il pas d'un Silène ? Mais ce n'est que l'enveloppe qui couvre un dieu. » Allusion à Socrate, citation bien digne de la Renaissance.

1. « Basta che ho la casa piena de maledicenti di altri, et loro non voleno niente, et in questo viaggo me ne sono chiarito. » Lettre à Bartolomeo Prosperi. Minutes ducales. Arch. d'Este.

Louis du Tillet, ou faut-il accepter le grave témoignage de Muratori s'exprimant ainsi dans ses *Annales d'Italie :* « Quelqu'un qui a vu les actes de l'inquisition de Ferrare, m'assure que cet agent de perdition fut fait prisonnier, et qu'étant conduit de Ferrare à Bologne, il fut délivré sur la route par des gens armés. On devina sans peine d'où venait le coup[1] ! »

Il y a trente ans, dans un mémoire sur *Calvin au val d'Aoste*, lu à l'Académie des sciences morales et politiques, je crus pouvoir admettre l'autorité d'un texte émanant d'une source presque officielle, et accepter, sans réserve, la grave déclaration de Muratori. Des études postérieures, portant sur des documents nouveaux et longtemps ignorés, ont fait pour moi la lumière sur ce point capital. C'est à un autre réfugié, non moins célèbre, c'est à Clément Marot, et non à Calvin, que doit s'appliquer le passage en question, avec des probabilités voisines de la certitude. Parti de Ferrare vers la fin de janvier 1536, Calvin n'eut donc rien à démêler avec l'inquisition de Bologne, dont l'intervention ne devait se produire que plusieurs mois après, dans des circonstances, aujourd'hui mieux connues, grâce aux correspondances diplomatiques récemment mises au jour.

Quoi qu'il en soit du brusque départ ou de la mystérieuse évasion d'un homme voué à de bien autres vicissitudes, jusqu'au jour où la voix de Farel, le retenant à Genève, lui ouvrit le chemin de son apostolat et de sa grandeur, son souvenir demeura profondément gravé dans le cœur de la duchesse, qui ne laissa jamais échapper une occasion de lui

1. « Vengo assicurato da chi na veduto gli atti del inquisitione di Ferrara, che si pestifero mobile fu fatto prigione; ma nel mentre che era condotto da Ferrara a Bologna, da gente armata fu messo in liberta. *Onde fosse venuto il colpo ognum facilmente l'immagino.* » Muratori, *Annali d'Italia* (Édition de Venise, 1833, t. XLVIII, p. 181). Même assertion dans les divers auteurs ferrarais qui ne font que répéter Muratori. Stalabrini, *Descrizione della Cathedrale di Ferrara*, s'exprime autrement, et croit à un départ favorisé par la duchesse : « Calvino riesci de Sottrarsi alle ricerche del duca per la di mi detenzione si ha il breve apostolico nel archivio di questo S. Tribunale dell Inquisizione generale di Ferrara. » (Ms. de la bibl. de la ville.) Ce bref avait une tout autre destination.

marquer son attachement et son respect[1]. Durant plus d'un quart de siècle on vit les plus nobles relations, celles qui touchent aux choses de l'âme, se perpétuer entre le grand docteur français et sa royale néophyte, toujours avide de ses conseils et pénétrée de ses leçons, sans avoir le courage d'y conformer entièrement sa vie. L'empreinte du génie de Calvin se retrouvera même dans cette académie du palais qui s'inspira plus ou moins des exemples de sa royale patronne : « C'est une chose notoire, dit un écrivain ferrarais, que si cette académie fit honneur aux lettres, elle en fit beaucoup moins à l'Église catholique[2]. »

JULES BONNET.

1. Voir la correspondance du réformateur. Sa dernière lettre française, du 4 avril 1564, est adressée à la duchesse de Ferrare.

2. « E cosa nota che sale academia fece onore alle lettere, mà non alla catholica religione. » Baruffaldi, *Notizie delle academie ferrarési*, in-8°, 1787, p. 9.

DOCUMENTS

UN PRÊTRE TOLÉRANT DANS LES CÉVENNES

ET CE QU'IL LUI EN COUTA

1708-1732

On connaît bien le proverbe : Il n'y a pas de règle sans exception. Au XVIIe et au XVIIIe siècle, pendant la période du Désert, les protestants n'eurent pas de pires ennemis que les membres du clergé catholique. Le *Bulletin* en a souvent publié des preuves ; il est avéré, en effet, non seulement que le clergé sollicita et obtint les mesures draconiennes qui mirent tout un peuple hors la loi, et en quelque sorte hors de la nature en assimilant ses unions et ses enfants à des accouplements et à des bâtards ; mais qu'il dénonça les assemblées et en général toutes les contraventions à cette monstrueuse législation[1]. — Voici, au contraire, un prêtre qui fut tolérant, qui se permit de bénir ou de légitimer des mariages sans demander d'actes humiliants ou hypocrites, qui laissa les assemblées se tenir sans les dénoncer, etc. Mais n'anticipons pas sur son récit qu'on aura certainement grand plaisir à lire, tant il est vivant et vous reporte bien dans ce milieu si tragique du protestantisme cévenol à cette époque. Nous devons la copie de ce fragment d'autobiographie qui se trouve à Genève (manuscrits Court 17 H.165), à l'obligeance de M. Gaidan. Nous ne savons pas ce que devint plus tard ce Chalbos.

N. W.

Mémoire des raisons pour lesquelles j'ay été constraint de décamper de France pour me jetter en Suisse.

1° En mil sept cens huit, douzième jour du mois d'avril, je pris possession du prioré cure de S. Andéol de Clerguemort dans les Hautes Sevènes, diocèse de Mande, de laquelle paroisse les habitants sont de la religion reformée, duquel bénéfice je me défis en faveur de mon frère en 1726, attandu que nous avions un oncle fort âgé qui sentoit mon frère trop jeune pour desservir sa paroisse

1. Voy. sur ce point, entre autres, l'introduction aux *Lettres de Paul Rabaut*, dont il est question plus loin.

composée de douze cents communians environ et par ce moyen il m'engagea à me défaire de mon bénéfice pour me retirer auprès de lui, comme je fis.

2° Il est vrai de dire que pendant le temps que j'ai resté au dit S. Andéol j'ai traité les religionnaires avec [toute] la douceur possible — qu'ils m'en démantent si je dis faux, — mais que j'en ai épousé de toutes les paroisses circonvoisines avec congé de leur curé, sans autre formalité que celle de la bénédiction seule; sans amande aux enfans absents du catéchisme et de l'école; recevant pour parrain et marine sans interrogation de rien; n'ayant jamais dénoncé aucun mort enterré sans m'avoir appelé; ne sortant de la maison prieurale aucun jour de fête pour n'être pas obligé de faire payer l'amande à ceux que j'aurois trouvé au travail, le tout selon la déclaration de France; n'ayant non plus levé la langue, quelques assemblées que j'aye (je ne dis pas sceu, mais veu), — cela est notoire à tout le pays.

3° La nommée *Pierre Blachère* à présent à Coppet, en Suisse, ayant été conduite à la citadelle de Montpellier pour fait de religion, je fis tous mes efforts et employa tous mes amis pour lui procurer la liberté, le père du dit Blachère sait de quelle manière j'en ai agi.

4° Monsieur *Pierre Cortès*, ministre de l'évangile de Jésus-Christ, ayant épousé, en vertu de son ministère, un certain *Henri Diet* de la Limogne, paroisse du Collet de Dèze, avec *Marguerite Martel*, par un esprit de charité et de sûreté de leur fils après leur mort[1] je coucha dans le registre des fonctions curiales la bénédiction de leur mariage. Quelques années après Henri Diet vint à décéder et le lendemain de son enterrement *Chapon des Tours*, son beau-frère, fit donner un exploit par sergent à la vefve, par lequel elle fut sommée de désister de son bien comme concubine et par conséquent, son enfant illégitime, veu qu'elle avait épousé à l'assemblée. La dite vefve retira de moi son certificat en vertu duquel elle fut remise dans la possession de son bien par la cour de monsieur le sénéchal de Nîmes, trois ans après la chose avoir été débatue.

5° Pour revenir sur la démission de mon bénéfice, six mois après mon oncle vint à tomber malade, le deuxième jour de la maladie il me résigna, mais la résignation ne fut point admise en cour de Rome avant son décès; me voila donc frustré de la cure et hors de mon prieuré, à la réserve de la pension de cent vingt livres, ce qui m'obligea à demander un *exeat* pour cinq ans.

1. Pour que le fils pût succéder à ses parents.

6° Je fus donc servir à la ville d'Anduze en Languedoc, diocèse d'Alais, et pendant ce temps là mon père étant venu à tomber malade voulait me voir avant mourir. Après son décès je desservis une paroisse nommée S. Julien du Tornel, diocèse de Mende, à la place du curé qui était devenu aveugle. Je servais encore tour à tour une chapelle au lieu nommé Orsière, susdite par., jusques au 6e mars 1730 que je retira entièrement dans ledit Dorsière, à cause du décès du dit Pigière, curé.

7° Le bruit de la remise en possession de la vefve d'Henri Diet s'étant repandu par les Sevènes, *Louis Balmès* de S. Buget, paroisse de S. Andéol de Clerguemort, autrefois mon paroissien, me pria au nom de Dieu de lui accorder un certificat en confirmation de celui que M. Cortès ministre lui avait fait touchant la bénédiction de son mariage, du 9 septembre 1728, dans lequel certificat de mon dit sieur Cortès il s'est signé Pierre Cortès, pasteur, à présent sous la croix, au lieu que dans le certificat du mariage d'Henri Diet avec Marguerite Martel, il est signé Pierre Cortès, ministre de l'Évangile de Jésus-Chrit et plus bas *Jean Combet*, proposant.

8° Le sieur *Bonnet*, du Morlet, paroisse de Frutgeret me pressa et repressa de vouloir lui bénir son mariage, ne pouvant bonnement épouser de Mr Cortès son parent, m'alléguant pour raison que le monsieur en question en serait bien aise. J'en crus à sa parole, je ne puis savoir s'il disait vrai ou s'il disait cela parce qu'il savait que je l'aimais intérieurement, sans avoir l'honneur d'être connu de lui, ou bien ne s'étant pas fait connaître, de sorte que lorsqu'il venait quelques nouvelles à ma connaissance, j'en donnais avis en secret à *Jacques Cortès*, frère du ministre, auquel Jacques je rendis tous les services possibles en 1722, lorsqu'il fut cité à comparaître devant M. le duc de Roquelaure, gouverneur de la province du Languedoc, et de Bernage, intendant, par rapport à son frère.

9° [1] Sollicité de toutes parts, je donnas la bénédiction nuptiale et recus le mutuel consentement de la fille de *Moulinet*, de l'Hopital avec *Jourdan* de Bellecoste, sous promesse de garder le secret, attendu que l'on supposerait qu'ils auraient épousé du ministre. J'en fis de même au fils de *Platon*, de Peyrefrège, à la fille du nommé vulgairement *lou maygré* (le maigre) de Bellecoste, avec *Malachave*, de Chamblon. Je donna aveuglément et à la honne foi et en vue de protéger leurs enfants après le décès des dits mariés, des certificats sous main à plusieurs autres qui avaient épousé de leurs ministres.

1. Il y a ici, par erreur, 7 et en tête des paragraphes suivants, 8, 9, etc.

10° Entr'autres je donna malheureusement un certificat au nommé *Sylven* du Pont de Montvert, cause de ma fuite, puisque tout allait le mieux du monde et en tranquillité jusques alors, car on ne soupçonnait de rien; mais dès que le dit Sylven eut de moi un certificat au lieu de demeur[er] en repos, comme auparavant, il cacha celui de monsieur le ministre et présenta le mien au commandant qui le remit au curé de la paroisse. D'abord, Theron, curé, partit pour Mende afin de l'étaler à l'évêque, quoy fait l'évêque s'adressa au gouverneur de province, pour, à force de garnison, montrer leurs certificats. Tous mes certificats, vérifiés par l'indication du dit Sylven furent très bons devant le gouverneur, mais l'évêque de Mende écrivit au plus vite au roy duquel il obtint une lettre de cachet pour me faire enfermer le reste de mes jours au Fort de Brescou.

11° Le premier avril 1732, le prévôt avec la maréchaussée vint audit Orsière pour me saisir comme fauteur des assemblées que je n'avais jamais découvert, et comme protecteur, par mes certificats, de messieurs les ministres qui prêchent la pure vérité en France; mais Dieu, par sa grâce, voulut que je m'éclypsa des yeux du prévôt et de ses archers, et décampa dans un bois où je resta le reste du jour et de la nuit, à cause que l'on tenait l'œil aux passages. Ayant manqué pour le coup, on s'en retourna à Mende. Cependant on avait écrit aux portes de tous les passages de m'arrêter, jusques aux gardes des échelles et de ceux au-delà du pont de l'entrée de Genève de la Savoye; mais monsieur *de la Barre*, ministre à un village hors la ville de Genève, eut la bonté de me donner un guide assuré pour éviter ce danger.

12° Dès être arrivé j'eus recours à plusieurs réfugiés à Genève de mon pays qui allèrent me recommander à M. *Maurice*, professeur, comme ayant rendu de bons services à leur religion. Monsieur Maurice me reçut fort gracieusement avec les autres messieurs lesquels m'auraient retenu sans le résident qui guettait à me faire saisir, sur quoi M. Maurice me donna avis de ne point sortir de Genève quelques caresses que l'on me fit, sous prétexte de promenade ou récréation, pas même pour venir à Coppet, de n'aller point par terre à cause des gardes de Versoy. C'est pourquoi il me fit embarquer et envoya une lettre de recommandations à Monsieur *Court*, ministre à Lausanne, et qui avait prêché dans nos cantons avec zèle suivi d'un grand fruit.

Mais enfin, que Dieu projette sur moi de la manière que sa divine providence le permettra, je suis bien aise d'avoir fait tous ses services et plus fâché de n'avoir point trouvé l'occasion d'en faire de

plus grands, me soumettant à la volonté de Dieu, sans avoir eu le temps de prendre que ce que je me trouve dessus.

Ce qui m'a fait encore du tort sur cette dernière découverte, c'est qu'on a renouvelé ce que la sœur de M. *Girard*, du Collet de Dezé, avec la tante des demoiselles *de La Porte* de Genève, dont le père était ministre autrefois au Collet et dont leur oncle et mari de la susdite demoiselle s'appelle M. de *Chamauval*, dit à M. Pelletier, curé dudit Collet au milieu de la place, le 6 juin mil sept cent vingt deux : « Vous n'êtes pas comme le prieur de S. Andéol qui est venu aujourd'hui nous écouter à l'assemblée. » Ce n'est pourtant pas M. le curé qui a cité cela, car il se contenta de m'en faire la réprimande et cela s'était assoupi.

Il est vray, le 6 juin 1722, il se fit une assemblée au-dessus du lieu du Cros par (ceux) dudit S. Andéol, où l'on demeura depuis le matin jusques au soir et m'ayant esté dénoncée, je fis ma fonction curiale, comme jour de dimanche; après quoy je dina avec certains principaux habitants et, après le dîner, tout seul, je voulus savoir la vérité et j'alla jusques à la portée d'un fuzil, perché sur un rocher, les regarder, ce qui fut cause que ces demoiselles tinrent ce langage.

CHALBOS,
Antien pr. de S. Andéol de Clerguemort.

A Lauzanne, ce vendredy 22 aoust 1732.

LES FRAIS D'UNE ARRESTATION EN BÉARN
EN 1778

Voici une pièce que nous a communiquée M. J. Roth, pasteur à Orthez. Elle se passe de commentaire. Je ne sais pourquoi ce *Claverie* fut arrêté, mais on fit dépenser à cette occasion environ 800 livres à sa famille et à d'autres protestants d'Orthez. Qu'on multiplie cette somme, même diminuée, par le nombre des arrestations dont tant de nos malheureux coreligionnaires furent alors victimes et l'on comprendra pourquoi certaines gens nous répètent si souvent qu'on ne doit rien aux protestants. N. W.

Du 20 *avril* 1778. *Signification de condamnation sur les frais faits à l'occasion de l'arêtement de Claverie de Castetarbe détenu aux prisons de St Jean.*

Pierre de Castera chevalier de l'ordre Royal et Militaire de

St Louis subdélégué de M. l'intendant, Vu les ordres à nous adressés contenant : que les particuliers protestants contre lesquels il a été donné des ordres du Roy, doivent pourvoir au payement des frais faits pour leur arrestation et les perquisitions qui ont été faites de leurs personnes. Vu encore l'état desdittes dépences faittes tant par le détachement du Régiment de Belsunce, que par la Brigade de la Maréchaussée à la résidence d'Orthés, ensemble celuy de la fourniture faitte par la ville aux cinq dragons qui y ont séjourné dans le même objet, montant toutes les dépances à la somme de sept cens quatre vingts six livres douze sols.

Nous subdélégué, demurant les ordres à nous adressés, ordonnons que le nommé *Marsoo père*, *Claverie*, *Marsoo*[1], *Bertezène* et *Journet*[2], seront solidairement contraints par toutes voyes et par corps, à payer en nos mains dans huitaine pour tout délay, ladite somme de sept cents huitante six livres douze sols. A cest effet notre présent ordre sera notifié par le Brigadier de la Maréchaussée et à deffaut par eux de satisfaire audit payement, dans le délay, requérons ledit Brigadier de la Maréchaussée d'envoyer un cavalier en logement chez ledit Marsoo et Claverie dont les domiciles sont connus, à raison de cent sols par jour, jusqu'à ce que par la force de la solidarité, eux, ou leurs parents ayent satisfait au payement de la susdite somme; requérons le Brigadier de la Maréchaussée de dresser verbal de la notification du présent ordre qu'il nous remettra de suitte. Fait en la ville d'Orthés notre logis, le dix neuf avril 1778. Signé Castera subdélégué.

L'an mil sept cent soixante dix huit et le vingtième jour du mois d'avril, nous Armand Capdeboscq brigadier de la maréchaussée à la Résidence d'Orthés soussigné, certifions avoir bien et duement signifié l'ordre de M. de Castera subdélégué de M. l'intendant dont copie en l'autre part, au nommé Claverie dans le domicille duquel nous nous sommes exprès transporté et en sa personne à Marsoo, Bertezène et Journet, avec déclaration que, faute de satisfaire au prescrit de ladite ordonnance, ils y seront contraints par logement d'un cavalier de notre brigade, à raison de cent sols par jour jusques à son entière exécution; et leur avons donné la présente copie de même que de notre présent procès verbal, parlant au frère dudit Claverie et en sa personne aux autres ces solidaires, et avons signé,

CAPDEBOSCQ.

1. Sur les Marsoo, Voy. *Bull.* 1891, 257.
2. L'un et l'autre pasteurs à Orthez.

MÉLANGES

LE
DERNIER CHAPELAIN DE L'AMBASSADE DE SUÈDE
A PARIS

CHARLES-CHRISTIAN GAMBS

1759 — 1822[1]

Le décret du 20 septembre 1792, en confiant la rédaction des actes de l'état civil aux municipalités, ordonna le dépôt dans les maisons communes des registres tenus par les ministres du culte et qui se trouvaient dans les églises paroissiales ou dans les presbytères[2]. S'appuyant sur cette disposition de la loi, un agent municipal se rendit à la chapelle de l'ambassade et réclama la remise des actes rédigés par les divers chapelains. Gambs exposa les droits de propriété de la Suède sur ces registres et refusa de livrer à ce fonctionnaire les précieuses archives. Il adressa immédiatement une plainte au gouvernement français : « Ces registres, disait-il, m'ont été confiés par le gouvernement de Suède, je ne puis m'en dessaisir sans un ordre de ce même gouvernement, on ne peut me les enlever sans manquer à une puissance amie de la France[3]. » Devant cette attitude énergique, le ministre de la justice donna l'ordre au conseil général de la Commune de Paris de ne point insister, il reconnut que l'ambassade devait jouir des immunités et des égards que le droit des gens et les relations qui existent avec la Suède lui assurent[4]. La commune de Paris n'entendait pas le langage de la raison et elle était peu disposée à la conciliation, son représentant le citoyen Lenoir insistait pour la saisie, prétendant que « les ministres protestants ne doivent pas avoir le privilège de

1. Voy. le précédent n°, p. 145 à 152.
2. Loi des 20-25 septembre 1792, titre VI (articles 1 à 6).
3. Lettre du 4 juillet 1793. Archives du Ministère des Affaires étrangères. Suède. Volume 286, p. 74.
4. Lettre du 11 juillet 1793. Archives du Ministère des Affaires étrangères. Suède. Volume 286, p. 79.

faire à Paris des actes civils interdits aux ministres de tous les cultes et de la compétence exclusive des municipalités ». Il ajoutait qu'il était étonné d'entendre sur ce sujet les plaintes d'un pasteur, « Le citoyen Gambs, ajoutait-il, existe légalement dans la république depuis que la liberté a détruit l'affreux despotisme des cultes. Il lui fallait autrefois la protection d'une ambassade et hors du service des personnes à qui il était attaché, s'il agissait comme ministre du culte, il devait être pendu... Si les despotes de France eussent voulu reconnaître l'état civil des protestans qui le demandaient au nom de la nature, au nom du ciel et de la terre, le citoyen Gambs les auraient comblés de bénédiction et lorsque la liberté fait cesser enfin les longs gémissements des victimes, il fuit, et dans sa fuite il appelle à lui le droit des gens[1] ».

Ce raisonneur oubliait que l'édit de Tolérance avait été accordé par Louis XVI; Gambs lui répondit en ces termes le 29 juillet 1793[2] :

« J'ai applaudi comme vous aux dispositions philosophiques et bienfaisantes de la loi du 20 septembre et ce n'est pas d'aujourd'hui que je crois que les fonctions de ministre du culte sont absolument différentes de celles de l'officier de l'état civil et qu'elles ne doivent point être réunies ou plutôt confondues dans la même personne. Mais mon opinion individuelle ne peut rien influer dans la décision d'une question de droit qui s'élève en ce moment entre la France et la Suède sur la possession des registres de ma chapelle. Ce n'est pas à moi qu'il faut les demander, c'est à la Suède, de laquelle je les ai eus et pour laquelle je les ai tenus jusqu'à présent. Je ne connais pas la distinction que vous faites entre le ministre des cultes et l'aumônier de l'ambassade de Suède. Salarié par cette dernière puissance, je n'ai agi et n'ai pu agir que d'après les ordres qu'elle m'a donnés soit directement, soit par ses représentants..., c'est à elle et non à moi de décider de quel poids vos raisons peuvent être pour elle.

« Je ne connais point cette philosophie qui affranchit un fonctionnaire en sous-ordre, du devoir de demander l'agrément de son supérieur pour l'extradition d'un dépôt qui lui a été confié. Pénétré

1. Rapport du citoyen Lenoir. Archives du Ministère des Affaires étrangères Suède. Volume 286, p. 94.
2. Archives du Ministère des Affaires étrangères. Volume 286, p. 108.

de ce principe et de son obligation rigoureuse, j'ai, aussitôt après la visite du citoyen Lenoir, demandé les ordres de monseigneur le grand chancelier.

« Je crois que la Suède, pour s'être prêtée dans le temps aux vues du gouvernement français qui devrait réparer par un biais les torts que l'intolérance occasionnait aux protestans et les autorisait à se marier dans les chapelles des ambassades sous la fiction qu'elles étaient pays étrangers, je crois, dis-je, que la Suède qui a permis à ses aumôniers de recevoir dans leurs registres les actes des citoyens français protestans, mérite au moins d'être prévenue du désir qu'a la municipalité de Paris de s'emparer de ces registres. »

Cette lettre eut un succès complet : les ministres redoutaient l'intervention de la Suède. Il fut entendu que Gambs délivrerait à la municipalité de Paris une copie authentique des actes et que les registres resteraient déposés à l'ambassade. Cette copie ne fut point faite à cette époque, il fallut pour l'obtenir le décret du 22 juillet 1806 qui nomma un commissaire interprète pour dresser un extrait général des actes concernant l'état civil des Luthériens enregistrés par les chapelains étrangers antérieurement à la loi du 20 septembre 1792. C'est grâce à la courageuse résistance de Gambs que ces registres échappèrent en 1871 aux incendies de la Commune et se trouvent encore aujourd'hui aux archives du temple de la rue Chauchat[1].

Pendant les plus mauvais jours de la Terreur, le culte continua à être célébré dans la chapelle de l'ambassade; dans une note en allemand inscrite sur le registre de l'Eglise, Gambs résume ainsi cette triste époque :

« A la fin de l'année 1793, Chaumette et Hébert poursuivirent les représentants du Christianisme avec une violence farouche. La Convention ordonna la fermeture de plusieurs lieux de culte et fit emprisonner les fidèles convaincus d'avoir fêté

1. Il n'existe plus aujourd'hui aux Archives du temple de la rue Chauchat que deux registres relatifs aux actes de l'état civil, dressés par les chapelains de l'Ambassade de Suède. Le *premier* contient les mariages de 1680 à 1763, les baptêmes de 1742 à 1763, les enterrements de 1744 à 1755. Le *second* est relatif aux mariages de 1764 à 1806. Que sont devenus le registre des baptêmes de 1764 à 1806 et celui des enterrements pendant la même période? — Voyez *Bulletin*, II (1854), p. 120.

le dimanche. Dieu seul était mon appui, j'étais à Paris comme la sentinelle d'un poste abandonné, je n'avais d'autre titre que celui de pasteur d'une ambassade qui n'existait plus, M. le baron de Staël ayant quitté l'hôtel pour n'y rentrer qu'au commencement de l'année 1795.

« Pendant le règne de la Terreur, j'habitais la section du Bonnet Rouge qui ordonna plusieurs perquisitions dans l'hôtel de l'ambassade. Pour ne pas exposer les fidèles de mon troupeau à des poursuites et à la prison, je pris la résolution de célébrer le service divin le *décadi*. Je ne maintins ce changement qu'après avoir reçu l'autorisation du baron de Sparre, grand chancelier de la Suède. A la fin de l'année 1794 la Convention ayant décrété la liberté des cultes, les services eurent de nouveau lieu le dimanche[1]. »

Dans son *Histoire des Sectes*, Grégoire reproche aux pasteurs protestants d'avoir consenti à célébrer les fêtes du décadi en renonçant au culte du dimanche ; il oppose à cette conduite celle des prêtres constitutionnels qui partout, dit-il, refusèrent de se plier aux exigences des Jacobins[2].

Ce blâme ne nous semble pas très justifié, il était impossible aux pasteurs, sans s'exposer à l'emprisonnement et souvent à l'échafaud de continuer à prêcher la parole de Dieu le dimanche ; ils faisaient au contraire preuve d'un dévouement véritablement chrétien en restant ainsi au milieu de leurs paroissiens et en les entretenant tous les *décadi* des grands principes de morale et de charité. Oberlin le pasteur du Ban de la Roche alla même plus loin, le gouvernement révolutionnaire lui ayant défendu d'exercer un acte quelconque de son ministère, il fonda une Société populaire qui se réunissait dans le temple. A chaque séance il prononçait un sermon qu'il terminait par une prière devant ses paroissiens agenouillés[3]. Dans ses intéressants *Souvenirs*, Mlle de

1. Archives du temple de la Rédemption. Registre de l'Église.

2. *Histoires des Sectes*, tome VI, p. 100. Grégoire avait reçu de Blessig, pasteur à Strasbourg, la lettre suivante : « En bons citoyens nous observons le *décadi*, en nous conformant à la proclamation de notre département qui défend d'étaler des marchandises ce jour-là ; mais en bons chrétiens nous célébrons le *dimanche* par les services de l'avant et de l'après-midi. »

3. Voyez L. Roehrich, *le Ban de la Roche*, notes historiques et

Berckheim rapporte qu'elle assista à cette cérémonie d'un nouveau genre. Elle en sortit profondément édifiée. « Il y avait longtemps, ajoute-t-elle, que je ne m'étais trouvée dans une assemblée d'hommes réunis par un sentiment de piété pour adorer l'Eternel [1]. »

La proclamation de la liberté des cultes (21 février 1795) suivit de peu de mois la mort de Robespierre ; elle mit un terme à la persécution contre les ministres protestants ; de nouveau les fidèles purent se réunir et prier Dieu le dimanche. La chapelle de l'ambassade fut ouverte aux Luthériens et Gambs y continua son ministère.

Quand le premier Consul eut signé le Concordat avec le Pape et mis le protestantisme au nombre des cultes reconnus et réorganisés par la loi du 18 germinal an X, les Luthériens firent des démarches pour avoir à Paris une Église consistoriale. Dans une lettre[2], le pasteur Gambs rapporte qu'à cette époque il fit un recensement de tous ses paroissiens, ouvrit une souscription pour assurer le traitement du pasteur, réunit les principaux membres de la communauté et obtint de M. Koch la promesse qu'il entrerait en négociation avec le ministre et solliciterait la création d'un consistoire luthérien dans la capitale. Si ce projet échoua, c'est, assure Gambs, parce que « Koch, au lieu de demander une consistoriale, se contenta d'une succursale pour mieux maintenir Paris sous la dépendance de Strasbourg ». Cette allégation est-elle exacte ? il est difficile de la contrôler; en tout cas, le 15 août 1806, le gouvernement créait à Paris un simple oratoire qu'il rattachait au Temple Neuf de Strasbourg sous la direction du Consistoire de cette ville[3]. Ce décret avait été rendu sur le rapport de Portalis. Il est intéressant de publier

souvenirs. Oberlin écrit le 9 avril 1794 : « Interdit de toute fonction ministérielle quelconque par le gouvernement révolutionnaire, j'établis un club à la place du service divin pour continuer sous ce nom nos assemblées. »

1. *Souvenirs d'Alsace. Correspondance des demoiselles de Berckheim*, tome I, p. 99.

2. Lettre du 27 février 1809. Archives du Consistoire de l'Église de la Confession d'Augsbourg. Temple de la Rédemption.

3. *Législation des cultes protestants*, par Armand Lods, pp. 73, 74, 76.

les principaux passages de cette pièce inédite, dont M. Hepp, ancien directeur des cultes non catholiques a bien voulu nous donner communication :

« Je me suis aperçu, Sire, de l'inconvenance qu'il y avait que des « sujets de Votre Majesté fassent exercer leur culte dans des cha- « pelles étrangères. Cette inconvenance devenait plus ou moins « choquante suivant les rapports politiques dans lesquels le gouver- « nement se trouvait avec les souverains qui ont des chapelles par- « ticulières à Paris ; puisque dans certains cas vos fidèles sujets « étaient obligés de prier, ou de feindre d'unir leurs prières à « celles faites en faveur des ennemis de l'Empire, et conséquem- « ment de Votre Majesté.

« Étonné que les Luthériens résidant ou domiciliés dans le dé- « partement de la Seine n'eussent fait aucune démarche pour y « obtenir l'exercice de leur culte, malgré leur attachement connu à « la religion de leurs pères, je m'étais convaincu que c'était par « défaut de moyens d'entretenir un pasteur, de se procurer un « temple et de pourvoir aux frais du culte et surtout par la crainte « d'être à charge au gouvernement.

« Votre Majesté, Sire, a prévenu leurs besoins et leurs désirs en « ordonnant qu'ils auraient une Église particulière. »

Il était urgent, en effet, d'établir cette Église, la Suède allait entrer dans la quatrième coalition et le roi donnait l'ordre à son chapelain de quitter la France. Gambs obéit et préféra, comme il le dit lui-même, le certain à l'incertain ; il fut blessé du peu d'empressement que ses paroissiens mirent à le retenir au milieu d'eux. « Lorsqu'en 1787, écrivait-il quelques années plus tard, Marron, à la suite des troubles de la Hollande, fut obligé de donner sa démission, l'Église de Paris fit une souscription de 4,000 francs afin de le garder auprès de son troupeau. Je m'attendais à quelque chose de semblable. Rien de tout cela ne se fit, pas une âme ne m'engagea de rester à Paris. Personne ne se mit en avant, tout le monde au contraire me conseilla de quitter[1]. »

Avant de se séparer de son troupeau, Gambs lui adressa de solennels adieux ; le discours qu'il prononça le 19 octobre

1. Lettre du 27 février 1809 à M. Billing, négociant à Paris. Archives du Consistoire. Temple de la Rédemption.

1806 produisit une grande impression sur ses auditeurs, ils lui demandèrent de le publier [1]. Dans un exorde d'une grande élévation, le pasteur recommande ses frères à Dieu, il affirme que, pendant les vingt-deux années que son ministère a duré, il n'a cherché que la gloire du Christ et le bonheur de ses frères. Il exprime toute l'affection qu'il ressentait pour les Luthériens, « ces citoyens paisibles, laborieux, estimés de tous, prospérant sous les auspices de la probité, du travail et de l'économie ». Il termine en démontrant que seule l'obéissance aux commandements de la religion peut assurer le bonheur de la vie présente et future.

Dans son esprit ce départ n'était pas définitif, puisqu'il avait laissé à Paris sa femme et ses enfants. Retiré d'abord à Hambourg, il obtint de Gustave IV la permission de rentrer à Paris, mais il fallait en même temps obtenir en France le retrait de l'ordre d'expulsion qui le frappait. Il adressa au ministre de l'intérieur cette pétition datée de Hambourg le 17 décembre 1806 :

Monseigneur [2],

Un Français qui n'a quitté sa patrie que depuis deux mois vous demande la permission d'y rentrer.

Je suis né à Strasbourg, département du Bas-Rhin. Après y avoir achevé mes études, j'acceptai avec l'autorisation du gouvernement la place d'aumônier de la légation de Suède à Paris. J'ai rempli cette place depuis 1784 jusqu'au 19 octobre de l'année courante. J'ai épousé une Française et tous mes enfants ont été inscrits sur les registres de l'état civil. Le roi de Suède m'ayant donné l'ordre de fermer la chapelle et de quitter la France, j'ai cru devoir obéir pour assurer l'existence de mon épouse et de mes enfants. Mais je n'ai cessé de réclamer la permission de retourner en France où j'ai laissé ma femme et mes enfants.

Maintenant que j'ai acquitté mon ancien devoir, je désire revenir à Paris et y vivre dans le sein de ma famille.

Daignez, Monseigneur, mettre le comble à mon bonheur en me

1. Sermon prononcé à Paris dans la chapelle royale de Suède le 19 octobre 1806 sur les paroles de saint Paul (*Actes* XX, v. 32), par Christian-Charles Gambs, aumônier de la légation de Suède. Paris, Treuttel et Wurtz, 1806, in-8°, 27 pages.

2. Archives Nationales F^7, 8594, dossier 448.

permettant de rentrer en France avec mon fils âgé de 14 ans que j'ai emmené avec moi, pour lui faciliter l'étude de la langue allemande.

Vingt-deux années d'une conduite irréprochable doivent servir de gage à Votre Excellence de celle que je tiendrai à l'avenir.

Je suis, etc. C.-C. GAMBS.

Il trouva un appui très chaleureux chez tous les notables protestants de Paris; le pasteur Marron se joignit à eux attestant qu'il connaissait depuis plus de vingt ans le citoyen Gambs, qu'il s'honorait d'en être l'ami, s'offrant à le cautionner comme un homme parfaitement sûr et professant sous tous les rapports les meilleurs principes[1]. Cette démarche eut d'abord un plein succès: le ministre de la police générale écrivit en effet, le 14 janvier 1807, au ministre plénipotentiaire résidant à Hambourg pour l'avertir que rien ne s'opposait à la rentrée de Gambs dans l'intérieur de l'Empire. Aussitôt l'ancien chapelain se rendit à Strasbourg, et, dans l'Église du Temple-Neuf, il prononça le 1er février 1807 un éloquent sermon sur le texte: « Pour nous, nous sommes citoyens des cieux[2]. » Le gouvernement vit-il dans le passage choisi une allusion à la situation du pasteur et la preuve du trop grand dédain de ce chrétien pour la nationalité française? En tout cas, quelques jours plus tard, les préfets du Mont-Tonnerre, du Bas-Rhin, de la Roër et des départements frontières recevaient l'ordre d'empêcher Gambs de rentrer en France[3].

Ainsi exilé, l'ancien chapelain chercha une place à l'étranger. Grâce à la protection d'un de ses paroissiens de Paris, il fut élu, au mois de juillet 1807, troisième pasteur à Brême. Il publia les sermons les plus importants qu'il prononça dans cette ville; on peut, en les lisant, reconnaître l'esprit vraiment évangélique qui ne cessa d'animer ce chrétien.

Pendant ce temps la petite Église luthérienne de Paris se

1. Pièce délivrée le 29 décembre 1806. Archives Nationales F7-8594, dossier 448.

2. Philippiens III, 20. Discours prononcé à Strasbourg dans l'Église du Temple-Neuf le 1er février 1807 par Ch.-C. Gambs. Strasbourg, chez Heitz, imprimeur du Directoire et de l'Académie.

3. Ordre daté du 4 février 1807. Archives Nationales F7-8594, dossier 448.

réorganisait; les principaux membres de la communauté luthérienne se réunissaient chez l'un d'eux, M. Treuttel, et arrêtaient les termes d'une pétition dans laquelle ils démontraient que les renseignements et les chiffres fournis à Portalis lors de l'établissement d'un simple oratoire étaient inexacts. Il fallait, en effet, connaître bien peu la population luthérienne pour affirmer qu'elle ne dépassait pas 2,500 âmes. On établit un recensement plus exact qui portait le chiffre des Luthériens de la Seine à 10,000 et on sollicita de l'Empereur la création d'une Église consistoriale. Grâce à la bienveillante intervention du général Walther cette démarche eut un plein succès; le décret du 11 août 1808 donnait pleine satisfaction aux membres de l'Église de la Confession d'Augsbourg, il leur accordait un consistoire avec deux pasteurs titulaires pour desservir l'Église des Carmes-Billettes[1].

Une fois régulièrement constitué, d'après les principes de la législation nouvelle, le premier soin du consistoire luthérien de Paris fut de choisir ses pasteurs. L'Église réformée avait élu le pasteur Marron, on songea à Gambs pour la Confession d'Augsbourg. Il avait laissé les meilleurs souvenirs; grâce à son zèle et à son courage le culte avait été célébré peudant les plus mauvais jours de la Révolution. Mais le territoire français continuait à être interdit à l'ancien chapelain du roi de Suède; il fallait tout d'abord faire rapporter cette mesure. Le 16 novembre 1808 le Consistoire adressait une demande dans ce sens au ministre de la police et, appuyé par M. le conseiller d'État d'Hauterive, il obtenait une entière satisfaction. L'arrêté qui frappait Gambs était rapporté et le Consistoire le présentait immédiatement (14 décembre 1808) comme premier pasteur de Paris à l'agrément du Directoire de Strasbourg.

1. Décret du 20 juillet 1808. L'inauguration eut lieu le 26 novembre 1809. Le Consistoire fut composé pour la première fois de MM. le comte Walther, général de division, le comte Rapp, général de division, aide de camp de l'empereur, comte Otto de Mosloy, conseiller d'État, ambassadeur de France à Vienne, le baron Dentzel, adjudant-général, Treuttel, Wurtz, Soehnée, Billing, Bartholdi, Eichhoff, Kieffer, professeur au Collège de France, Rosenstiel.

Cette élection était très honorable pour Gambs, le Consistoire prenant soin de rappeler que son ancien pasteur « avait fait preuve d'un talent distingué, et d'un zèle infatigable pendant les vingt-deux ans qu'il a desservi à Paris, sous l'autorisation du gouvernement, une des chapelles étrangères où les Luthériens de la capitale puisaient leurs secours spirituels », et il constatait en outre que les fidèles de la communauté tout entière « dont il possède l'entière confiance le désiraient pour premier pasteur[1] ».

Malgré cet appel si pressant et empreint d'une véritable affection, Gambs refusa. Il se montra susceptible à l'excès en écrivant à M. Billing « que le Consistoire l'avait choisi, non parce qu'il l'aimait, mais parce qu'il croyait avoir besoin de lui » et en ajoutant, « maintenant que vous avez relégué votre église au fin fond du Marais, dans un des quartiers les plus sales et les plus abandonnés de Paris, vous m'appelez parce que vous croyez que moi seul je suffirai pour faire des Carmes-Billettes le quartier le plus achalandé, et si je ne réussis pas on me jettera la pierre et on dira : Pourquoi n'est-il pas resté à Brême[2] ». Mais on peut pardonner cette boutade à un exilé qui s'expliquait peu la rigueur du gouvernement impérial et rendait l'Église responsable d'actes et de mesures qu'elle était impuissante à changer ou à adoucir.

Le Consistoire choisit comme premier pasteur M. Boissard[3] qu'il avait déjà élu à la seconde place le 20 jan-

1. Registre des délibérations du Consistoire, premier volume, voir délibérations des 16 novembre, 1er décembre, 14 décembre, 19 décembre 1808, 7 janvier, 15 février, 4 mars, 22 mars 1809. Archives du Temple de la Rédemption.

2. Lettre de Gambs du 27 février 1809. Archives du Temple de la Rédemption.

3. Nous donnons ci-après la liste complète des pasteurs luthériens de Paris, dressée d'après les Archives du Ministère des cultes :

La *première place* (décret du 11 août 1808) eut pour titulaires MM. Boissard, nommé par décret du 20 janvier 1809, décédé le 16 décembre 1836; Meyer (ordonnance du 22 juin 1837), décédé le 11 octobre 1867, et Kuhn (décret du 21 décembre 1867).

La *deuxième place* (décret du 11 août 1808) fut occupée successivement par MM. Goepp (décret du 13 avril 1809), décédé le 21 juin 1835; Verny (ordonnance du 30 mars 1836), décédé le 19 octobre 1854; Berger (décret

vier 1809, espérant encore obtenir l'acceptation de Gambs. Celui-ci fut inébranlable, il conserva son poste à Brême[1] et ne rentra en France qu'en 1814, après la chute de l'Empire. Le Consistoire de Strasbourg l'appela comme pasteur de l'Église Sainte-Aurélie où il exerça son ministère avec un grand succès. Il mourut dans sa ville natale, le 12 septembre 1822, laissant la réputation d'un homme de bien, d'un chrétien fervent et d'un orateur distingué.

Armand Lods.

---

du 14 février 1855), décédé le 17 février 1874, et Pfender (décret du 10 juin 1874).

A la *troisième place* (9 juin 1830), nous trouvons MM. Cuvier (ordonnance du 22 novembre 1830), décédé le 30 juillet 1867; Hagen (décret du 6 octobe 1867), décédé le 4 juillet 1873, et Alfred Mettetal (décret du 23 janvier 1874).

La création de la *quatrième place* remonte à l'ordonnance du 23 septembre 1839 et nous y voyons MM. Vallette (ordonnance du 20 septembre 1841), décédé le 20 octobre 1872. et Weber (décret du 23 décembre 1872).

La *cinquième place* (décret du 25 septembre 1854) a eu comme titulaires MM. Hosemann (décret du 5 janvier 1855), décédé le 20 septembre 1886; Oscar Vallette (décret du 1er septembre 1882), décédé le 7 avril 1883; Walbaum (décret du 8 août 1883), démissionnaire en 1891, et Dumas (décret du 20 juillet 1891).

La création de la *sixième place* remonte au décret du 10 janvier 1860; elle n'a eu qu'un seul titulaire : M. Auguste Mettetal (décret du 26 mars 1860).

A la *septième place* (décret du 10 janvier 1860) furent appelés MM. Goguel (décret du 26 mars 1860), mort le 8 décembre 1877; Schmidt (décret du 1er mars 1882).

La *huitième place* (décret du 16 novembre 1866) a été occupée par MM. Matter (décret du 16 mars 1867), démissionnaire en 1872; Edouard Lods (décret du 28 juin 1872).

Les *neuvième* et *dixième places* (décret du 12 septembre 1872) n'eurent chacune qu'un titulaire, M. Vollet (décret du 24 décembre 1872) et M. Appia (décret du 27 février 1873). — Voyez, d'autre part, la liste des pasteurs de l'Église réformée de Paris, *Bulletin* 1889, tome XXXVII, p. 473 et ajoutez en remplacement de M. Ducros démissionnaire, M. le pasteur Soulier (décret du 1er janvier 1891).

1. Gambs a donné, en 1782 et 1783, une traduction des quatre premiers volumes des *Délassements de l'homme sensible*. Il a publié plusieurs sermons : 1° *Predigten gehalten in der S. Ansgari Kirche zu Bremen von Christian Carl Gambs*, Bremen, 1808; ce recueil contient : *a*) Sermon prononcé le Jeudi Saint sur I Corinth. XI,23,26. *b*) Sermon prononcé le jour de prières et de pénitences publiques, le 28 septembre 1808, sur Ephes.

CHRONIQUE LITTÉRAIRE

SÉBASTIEN CASTELLION

En signalant, il y a quelques mois, le succès de la soutenance de M. F. Buisson, le *Bulletin* (1891, 448) a promis de rendre compte de l'édition définitive de sa monumentale biographie de Castellion[1]. Je viens de la lire d'un trait et j'ai hâte de remercier l'auteur de ces deux beaux volumes où revit tout un côté aussi important qu'ignoré de notre histoire. Il y a là, en effet, pour tous ceux qui croient connaître leur XVIe siècle, bien des renseignements inédits présentés avec un bonheur d'exposition et d'expression qui vous entraînent jusqu'au bout et souvent vous captivent. Ce n'est pas un de ces livres écrits pour s'acquitter d'une tâche une fois entreprise et qui exigent du lecteur une partie du labeur qu'ils ont coûté, mais une œuvre conçue, poursuivie et achevée avec amour. Depuis vingt ans qu'il l'étudie, l'auteur n'a pas senti faiblir son enthousiasme pour cet obscur pédagogue de la tolérance dont les épreuves et les travaux n'ont pas été inutiles au triomphe de la liberté.

Quelque intérêt, toutefois, que nous inspire la figure de Castellion, dont aucun trait n'a été laissé dans l'ombre, ce n'est pas lui seul qui absorbe l'attention. M. B... l'a bien mis au centre et au premier plan de son récit, mais partout où il nous le montre, à Lyon, à Strasbourg, à Genève, et définitivement à Bâle, il s'est efforcé de reconstituer le milieu religieux et littéraire qui l'encadre et parfois l'explique. Pour ceux qui savent à quel point les hommes de cette époque, absorbés par la lutte, sont avares de renseignements qui n'intéressent pas directement cette dernière, c'était là, de beaucoup, la partie la plus épineuse du travail. Pour nous donner, par exemple, une idée du milieu lyonnais, M. B... a dû dépouiller — mais en présumant trop des connaissances linguis-

V, 20; 2° *Trois Sermons sur le perfectionnement chrétien et la perfection chrétienne prononcés à l'Église Saint-Angar de Brême* (Texte Mathieu, V, 48, Brême, 1809; 3° *Prédication réformée de l'année du jubilé* 1817. Srasbourg, 1817.

1. *Sébastien Castellion, sa vie et son œuvre* (1515-1563). *Étude sur l'origine du Protestantisme libéral francais*, par Ferdinand Buisson, deux volumes de XIX-440 et 512 pages grand in-8°. Paris, Hachette, 1892. Les pages 339 à 500 du deuxième volume renferment des pièces justificatives et les pages 501 à 512, la table de l'ouvrage orné d'un portrait par J.-P. Laurens et de plusieurs fac-similés.

tiques de ses lecteurs —, un grand nombre de recueils de ces poésies de circonstance où se cachent des allusions qu'une connaissance approfondie de l'époque permet seule de saisir. A Strasbourg, Genève et surtout Bâle, les détails oubliés de la correspondance des réformateurs, les procès-verbaux du Conseil, etc., ressuscitent tout un monde très effacé et relégué à l'arrière-plan par le triomphe de Calvin et de ses partisans, mais dont les aspirations et l'influence n'ont pu être écartées sans une lutte prolongée.

A ce point de vue, la biographie de Castellion, qui a été le centre de la résistance aux théories de Calvin sur le traitement des hérétiques, la prédestination, etc., constitue presque une sentence de condamnation pour ce dernier. Non pas que M. B... ait failli à l'équité pour le réformateur qui ne lui est guère sympathique. Il s'efforce, au contraire, très sincèrement, de lui rendre justice, et, en plus d'une page, on sent qu'il redoute d'en manquer. Mais la conduite de Calvin à l'égard de ses adversaires n'en paraît peut-être que plus odieuse. — Je n'ai pas à la défendre, mais je voudrais pourtant présenter une ou deux remarques qu'elle m'a suggérées et que je n'ai pas trouvées dans les nombreuses pages qui la mettent en relief.

Calvin et Castellion débutent par être très bons amis puisque ce dernier est l'hôte du réformateur à Strasbourg. Le dissentiment ne commence qu'à Genève lorsqu'à cause des opinions du professeur sur le Cantique des Cantiques, etc., Calvin ne croit pas devoir l'admettre au saint ministère. Mais, même alors, la séparation est amicale et le témoignage qui en subsiste dans le certificat délivré par Calvin, est un modèle de loyauté et de délicatesse. La situation ne s'envenime réellement que lorsqu'en mai 1544, Castellion, en pleine congrégation et sans provocation aucune, prend prétexte de l'interprétation d'un passage de saint Paul pour accuser les pasteurs de Genève de n'être que des mercenaires orgueilleux, adonnés au jeu, à l'intempérance, voire à la débauche (I, 210-11). Dans la bouche d'un jeune maître de 29 ans qui passait déjà pour enclin à la critique de ses aînés, ces paroles ne pouvaient guère être prises par le réformateur que pour une insulte. Castellion ayant refusé de se rétracter, on ne s'étonne plus que Calvin ait vu en lui un homme très dangereux[1].

Mais comment expliquer l'incroyable aveuglement et, au point de vue de la logique, l'inconséquence si flagrante de Calvin et de

1. Voy., sur ce point, le bel article de M. Paul Janet dans *le Journal des Savants* de janvier 1892.

Bèze dans ce procès de Servet qui amena Castellion à formuler sa doctrine de la tolérance ? Aux yeux de M. B... c'est une aberration de gens engagés dans une voie fausse et qui mettent je ne sais quelle obstination à ne pas vouloir se déjuger. Il y a là, je suis prêt à le reconnaître, une part de vérité. Et pourtant je demande à en appeler de ce jugement comme ne tenant pas suffisamment compte de certains faits.

Quel a été le point de départ de Calvin dans cette voie qui le fit devenir *réformateur malgré lui*[1] ? Sous l'impression des supplices provoqués par l'affaire des placards, il écrit l'*Institution* pour montrer, ainsi que cela ressort de son admirable préface, que les victimes n'étaient ni des païens ni des athées. Or, à cette époque, quiconque élevait le moindre doute sur la divinité du Christ, la Trinité, etc., passait — à tort, j'en conviens — mais en réalité, aux yeux de tous, catholiques et protestants, pour un homme irréligieux ou tout au moins suspect d'athéisme. De là l'accusation de blasphème contre Servet. De là aussi la crainte chez Calvin, si ce blasphème restait impuni, de justifier la calomnie qui servait de prétexte aux persécuteurs des protestants. En un mot, un hérétique déclaré était partout considéré comme digne du feu, et les apologies ou professions de foi des protestants s'évertuaient à établir que ces derniers n'étaient pas hérétiques. — Le supplice de Servet a précisément eu ce grand résultat de faire sentir l'insuffisance de cette tactique et de placer les victimes de l'intolérance sur leur vrai terrain, celui de la liberté de conscience pour laquelle elles luttaient bien, mais sans s'en rendre compte. Ce qui prouve, d'ailleurs, que l'idée de la tolérance était une nouveauté et qu'en général, malgré les réserves secrètes de quelques-uns, on pensait comme Calvin, c'est que Castellion lui-même n'a pas osé, de son vivant, déclarer publiquement qu'il partageait une partie des opinions de Servet.

Ajoutons-y la situation périlleuse où se trouvaient, à ce moment, le protestantisme français et Calvin lui-même, exaspéré par des luttes incessantes non moins que par l'épuisement d'une constitution maladive et surmenée, n'osant pas séparer l'enseignement draconien de l'Ancien Testament de celui du Nouveau ; et incapable, par-dessus tout, de rien refuser à cette terrible logique qui le dominait — et l'homme restera digne de notre admiration et de notre sympathie en même temps que nous condamnerons son système.

Mais, *avant* le procès de Genève, n'avait-il pas déjà « conspiré

1. Cette expression est de M. Rilliet qui n'a malheureusement pas eu le temps de la développer.

avec les papistes », suivant l'inculpation de Castellion, en livrant à Guillaume de Trie les lettres qu'il avait reçues de Servet et qui firent condamner ce dernier à Vienne? M. B... renchérit sur cette accusation, en taxant de « hardi mensonge », ces mots par lesquels Calvin la repoussa : « *il n'en est rien!* » (II,53). Eh bien, plus je relis ces malheureuses lettres par lesquelles G. de Trie justifie sa conversion aux yeux de son parent Antoine Arneys resté catholique à Lyon, en lui disant qu'on n'aurait pas toléré à Genève l'impression d'un livre aussi blasphématoire que celui de Servet[1], plus j'ai l'impression que ce compromettant ami du réformateur a joué dans toute cette tragédie un rôle aussi prépondérant que néfaste. Il reconnaît qu'il a dû, en quelque sorte, lui arracher la correspondance de Servet. Quels arguments a-t-il fait valoir et pourquoi lui importait-il tant de passer pour orthodoxe aux yeux de son parent, c'est ce que nous ne savons qu'imparfaitement. Calvin n'en est pas moins répréhensible, certes, d'avoir cédé aux importunes sollicitations d'un ami personnellement intéressé dans cette affaire, mais, ignorant les circonstances intimes de cette dernière, je ne me reconnais pas le droit de révoquer en doute une déclaration aussi catégorique que celle qu'on vient de lire.

Au commencement de son ouvrage, amené à parler d'Étienne Dolet à propos du séjour de Castellion à Lyon, M. B... a tracé du martyr dont la statue sert désormais de symbole à la place Maubert, un portrait très frappant et que je crois juste : c'était un de ces novateurs qui, à force de maladresses inspirées par une susceptibilité de plus en plus ombrageuse, avait fini par se faire des ennemis de ses meilleurs amis, pour succomber dans une sorte de délire de la persécution. Plusieurs traits de cette physionomie morale ne sont-ils pas applicables à Servet, et peut-être même, *mutatis mutandis*, à Castellion ? J'admire trop sincèrement la réhabilitation que M. B... a tentée et réussie, pour poser ici autre chose qu'un simple point d'interrogation. Mais il sait mieux que moi que, pour dresser la statue de son héros, Calvin et Bèze ont dû lui servir de piédestal, et que dans ces mémorables luttes du XVI[e] siècle, s'il nous est possible aujourd'hui de compter jusqu'aux moindres coups, une très grande partie néanmoins de ce qui les a provoqués échappe aux investigations les plus patientes et les plus minutieuses.

Quoi qu'il en soit, la revendication, par Castellion, de la liberté comme unique condition de la vie religieuse, est aujourd'hui — il

1. Voy. Amédée Roget, *Histoire du peuple de Genève*, IV, 17 à 30.

faut, du moins, l'espérer — une cause définitivement gagnée. A cet égard, M. B... a raison d'appeler l'auteur du *De haereticis* « le premier d'entre les modernes » et de réclamer pour lui une place à côté du fondateur de nos Églises. Mais, si nous lui restituons hautement ce titre de gloire, manquerions-nous, à notre tour, de logique — comme on le laisse entendre —, en n'adoptant pas, du même coup, la théologie dite libérale du penseur solitaire de Bâle ? — M. B... est trop fin théologien pour ne pas convenir que cette conclusion dépasse ses prémisses aussi sûrement que l'horizon de l'Évangile dépassera toujours celui de notre raison. N. W.

LES ÉGLISES DU REFUGE EN ANGLETERRE

Je ne veux pas tarder non plus à dire au moins quelques mots du très bel ouvrage que M. le président de notre Société vient enfin de donner au public sur les *Églises du Refuge en Angleterre*[1]. Comme le livre dont je viens de parler, celui-ci est le résultat d'études souvent interrompues mais toujours poursuivies pendant bien des années, en même temps qu'une démonstration frappante qu'on peut beaucoup découvrir lorsqu'on cherche sérieusement. Il suffit, en effet, de parcourir ces trois volumes si compacts pour se persuader que loin de ressembler à un champ moissonné où il ne reste qu'à glaner, l'histoire du Refuge est presque à faire, ou pour le moins à refaire.

Grâce à Burn, Smiles, Agnew, et aux publications déjà remarquées de la *Huguenot Society* de Londres, nous savions que l'Angleterre avait été, pour des milliers de nos compatriotes, un des asiles les plus anciens et les plus généreux, qu'ils y avaient fondé des Églises autrefois florissantes et noblement payé leur dette en contribuant au développement politique, industriel et commercial de leur patrie d'adoption. — Mais, ni dans ces livres, ni dans d'autres on ne pouvait trouver de renseignements précis sur la fondation, l'organisation, le développement, les relations mutuelles de ces communautés françaises, wallonnes, italiennes, etc. Un très grand nombre de documents inédits du plus haut intérêt, lettres, procès-verbaux de consistoire ou du *cœtus*, règlements manuscrits, listes de

1. Trois volumes de XXX-432, 537 et VIII-432 pages grand in-8°. Paris, Fischbacher. Le tome III renferme les pièces justificatives et complémentaires, la table et des *fac-similés*.

réfugiés, etc., joints aux textes fournis par des livres de la plus grande rareté, ont permis à M. F. de Schickler de faire la lumière sur tous ces points et sur beaucoup d'autres.

Ainsi, pour ne citer que quelques exemples, il nous apprend, preuves en mains, que les épaves des persécutions continentales n'ont pas seulement amené à l'Angleterre des recrues dans la lutte pour l'affranchissement de la conscience, mais que, sans parler de Bucer, plusieurs des premiers réfugiés, Jean a Lasco, Jean Veron et d'autres furent les véritables collaborateurs des réformateurs anglais. Si, d'autre part, il est constant que l'industrie et le commerce de la Grande-Bretagne ont largement bénéficié de l'afflux répété de tant d'ouvriers wallons, normands ou français, il ne l'est pas moins désormais que certains traits du caractère anglais, l'individualisme religieux, la piété pratique, conséquente, efficace, ingénieuse et généreuse à la fois, doivent beaucoup à ces proscrits, véritables prototypes des puritains d'autrefois et des « dissenters » d'aujourd'hui. A ce point de vue cet ouvrage est une précieuse contribution à l'histoire sociale et politique de nos voisins.

Mais ceux qui étudient l'histoire générale de la Réforme ou, plus particulièrement, celle du protestantisme français. n'en retireront pas moins de profit. Aux uns il montre, en effet, que, dès le XVIe siècle, des relations étroites et suivies unissaient entre elles Genève, Strasbourg, Francfort, Anvers, Paris et Londres, et qu'une monographie approfondie sur une des extrémités de ce réseau religieux et politique, aide à comprendre ce qui se passait ailleurs.

Les autres ne pourront plus se renseigner exactement sur le culte, l'organisation, la discipline, l'histoire intérieure ou extérieure de nos Églises sans consulter ici, soit la liturgie d'a Lasco, soit la discipline des îles de la Manche, soit les notices disséminées sur tant de pasteurs qui se réfugièrent « par deça »; ou encore, dans le tome III, des dossiers comme ceux sur Corranus, Le Maçon, La Marche, Cisner, Poujade, Crespin, des articles biographiques ou bibliographiques comme ceux sur Castol, La Forest et l'Houmeau, ou sur *le Temporiseur*, *la Main chrestienne aux tombez*, *la Muse chrestienne d'A. de Rocquigny*, etc.

Une table très complète permet de trouver facilement l'information cherchée, et il n'est pas superflu d'ajouter que ces trois volumes ne constituent qu'une première partie d'un vaste travail d'ensemble, puisqu'ils s'arrêtent à la Révocation. Enfin, — et ce n'est, certes, pas le moindre mérite d'un récit qui expose ou apprécie (trop discrètement peut-être), tant de discussions ardentes ou tant de ques-

tions délicates, — toujours il se distingue par une rare impartialité. Des livres comme ceux de M. Buisson et de M. F. de Schickler sont à la fois un honneur pour une société d'histoire, et un service rendu aux chercheurs, de plus en plus nombreux, qui demandent au passé l'explication du présent et la leçon de l'avenir. N. W.

LES LETTRES DE PAUL RABAUT A DIVERS[1]

A plusieurs reprises déjà le *Bulletin* a signalé le très grand intérêt pour l'histoire du « Désert », de la *Correspondance de Paul Rabaut*[2], qui en fut, à tous les points de vue, le suprême et si touchant apôtre. Les deux derniers volumes de ses Lettres, complément indispensable de celles à A. Court publiées en 1884[3], viennent de paraître. M. le pasteur G. Fabre a bien voulu se charger de présenter à nos lecteurs un aperçu détaillé de ce qu'ils trouveront dans cette mine inépuisable, grâce à la science, à la pénétration et aux nombreuses trouvailles de M. le pasteur Ch. Dardier, président du Consistoire de Nîmes. Nous lui laissons la parole.

N. W.

... Au seuil de la Correspondance, M. Dardier a mis une préface remarquable, dans laquelle, après avoir indiqué les sources où il a puisé les éléments de son œuvre, il ajoute de main de maître, en s'appuyant sur ces lettres nouvelles, quelques traits caractéristiques à la physionomie de Paul Rabaut et de son temps; puis il y joint des tables de matières pour les noms d'hommes, d'ouvrages et de lieux, des pièces justificatives, enfin et surtout des notes qui ne sont pas le moindre attrait de cette publication exceptionnelle.

Ces lettres, qui éclaircissent tant de faits, il faut à leur tour les éclaircir. Elles sont pleines d'allusions à des événements connus de celui à qui la lettre est adressée, de souvenirs, de détails ignorés et de choses sous-entendues. De plus, à cette époque difficile, Paul Rabaut traqué, poursuivi, parlant à ses amis de proscrits et de condamnés, avait à prendre dans sa correspondance toutes sortes de précautions; il devait employer des formules à mots couverts, des

1. Avec préface, notes et pièces justificatives (1744-1794), deux vol. de XLVIII-474 et 498 pages in-8°. Paris, Grassart, 1892.
2. Voy. entre autres *Bulletin* 1891, 138 et 487.
3. *Ibidem*, vol. XXXII (1883), 286 et XXXIII (1884), 379.

périphrases hardies, des métaphores ingénieuses, des anagrammes compliquées, et c'est comme une énigme perpétuelle à déchiffrer. Cette œuvre de chercheur, M. Dardier l'a accomplie avec une rare sagacité; il a élucidé bien des problèmes, fixé bien des questions incertaines, rectifié bien des erreurs, en sorte que, pour l'étude de ce temps-là, dont l'histoire est encore imparfaite, ces deux volumes, aussi bien que les deux du premier recueil, sont désormais indispensables; quiconque les ignorerait s'exposerait à des fautes grossières; c'est le fil d'Ariane nécessaire au labyrinthe du Désert.

Je n'ai que l'embarras des richesses pour donner ici une idée de ces problèmes résolus, de ces questions élucidées avec une précision on peut dire mathématique; car c'est bien là le caractère de la méthode de l'auteur. Si l'on veut l'érudition facile, la science approximative et la recherche insouciante qui s'inquiète peu des détails, on ne les trouvera pas dans cet ouvrage; mais si l'on veut la vérité insatiable, rigoureuse, l'érudition exigeante et fidèle, on se réjouira en le lisant. Pour le commentateur des lettres de Rabaut, il n'y a pas de petits faits; tout a sa valeur à sa place, et j'estime qu'on n'est historien qu'à cette condition : celui qui est fidèle dans les petites choses sera aussi fidèle dans les grandes.

Pour dérouter la persécution, Rabaut ne donne pas toujours son nom en toutes lettres, ni même son prénom ou ses initiales; il prend souvent des noms de guerre, comme presque tous les pasteurs du temps. M. Dardier n'avait pas eu de peine à nous montrer dans les premiers volumes que *Tuabar* est l'anagramme de Rabaut, que *Luap* est l'anagramme de Paul; il nous apprend ici que *Théophile*, *Pastourel*, *Denis*, même ce nom où l'on a vu longtemps celui d'une noble étrangère, *Éléonore de Vaterville*, se rapportent aussi au célèbre pasteur de Nimes, et que Rabaut a pu signer parfois *Chevalier de l'Étoile*, parce qu'il était membre d'une association fondée sous ce nom à Lausanne, en 1749.

De même aussi les noms des personnages dont il est question dans ces lettres ont souvent besoin d'être éclaircis. Grâce à l'auteur, nous savons que *Sterofluap* est l'anagramme très exacte de Paul Forest, surnom du pasteur Bosc; que Pierre Redonnel était nommé *Joseph*, le pasteur Gibaud *Quasei* et Loys de Cheseaux *Enoch;* que Chiron père est *Théodore*, Chiron fils *M. Chateauneuf;* que Gal était connu sous les vocables de *Jonvals* et de *Pomaret*, que Jacques Sol avait hellénisé son nom et s'appelait quelquefois *Eleïos*. Est-il question de « l'ami de Lausanne » ? Nous voyons par les notes qu'il s'agit là d'Antoine Court. « Le digne voisin » de Chiron, c'est le

ministre Paul Moultou. « Le voyageur », c'est Rabaut-Saint-Étienne; « l'homme en place », c'est un lieutenant-colonel, agent du duc de Mirepoix; « la personne en question », c'est, suivant l'occurrence, ou Court de Gébelin ou Élie de Beaumont ou Le Cointe de Marcillac. « L'homme aux menaces », c'est un sieur Armand, pasteur ambitieux, chapelain à Paris de l'ambassade de Hollande, dont M. Dardier nous révèle les douloureux agissements et qui pendant quatre ans jeta le trouble et l'émotion au sein des Églises de France[1]. Rabaut nous parle-t-il d'un contrôleur général de son temps? Nous apprenons que cela se rapporte à M. de Laverdi. Une des lettres vise-t-elle « un P. de Lyon »? La note nous indique que ce pasteur s'appellait Pierredon. Rabaut fait-il allusion à trois étudiants envoyés à Lausanne? Aussitôt nous savons leurs noms. Trois proposants sont-ils consacrés près de Nages? Nous pouvons lire leur histoire. Il n'est pas, en un mot, un seul des personnages cités ou visés dans ces lettres qui n'émerge en pleine lumière sous l'œil étonné du lecteur.

Les notes nous donnent encore des informations précieuses sur quelques faits littéraires peu connus. On savait que l'*Accord parfait*, traité qui, publié en 1753, recommandait la tolérance, était l'œuvre d'un gentilhomme normand, le chevalier de Beaumont; mais M. Dardier nous informe que cet ouvrage avait été écrit sous l'inspiration secrète du « Comité protestant de Paris », et qu'il avait fait une grande impression sur le comte de Maurepas, ministre d'État. Nous apprenons que le pasteur Gal-Pomaret a composé un *Catéchisme*, auquel Rabaut, sans le nommer, fait allusion dans une de ses lettres; que l'abbé Gacon de Louancy a publié, en 1779, les *Lettres de deux curés des Cévennes sur la validité des mariages protestants*. De qui donc est ce discours imprimé en 1774 *sur la mort de Louis XV et le règne de Louis XVI?* Une note nous le révèle, d'après le témoignage de Rabaut-Saint-Étienne : d'un pasteur de Nyons, nommé Pierre Lombard. Qui a écrit la *Jhalësade*, poème en vers patois, récemment publié par les soins de M. François Rouvière, sans que l'auteur en fût connu? Simon Lombard, pasteur à Lussan, près d'Uzès.

Si, pour des incidents étrangers à l'auteur des Lettres ou ne l'intéressant que de fort loin, les notes nous apprennent tant de choses, que ne nous diront-elles pas sur les faits racontés ou cités par ces Lettres elles-mêmes? Leurs réticences, leurs mystères, leurs allé-

1. Voy. le *Bull.* du 15 oct. 1891.

gories persistantes n'ont pas de secrets pour le sagace commentateur.

Ainsi M. Dardier lève le voile qui couvre un écrit anonyme de 1757 intitulé : *Lettre de M. de ***, capitaine d'infanterie, touchant les assemblées des Huguenots*, et montre que cette plaquette est l'ouvrage de Paul Rabaut. Il nous apprend aussi qu'une lettre publiée en 1764 comme étant adressée au pasteur de Nîmes, à propos d'une polémique avec le diocèse d'Alais, est due à ce pasteur lui-même. Rabaut prendra bien soin de mettre sur des morceaux de papier séparés les choses qu'il veut dire d'une façon discrète; ces carrés de papier perdus, les notes les reconstituent. Rabaut peut bien, pour n'être pas compris de tous, entretenir ceux auxquels il s'adresse ou de collations ou de parties champêtres ou de foires ou de marchandises; nous savons par le commentaire que ces parties champêtres souvent interrompues, ce sont les assemblées du culte; ces foires, les synodes; ces collations, les sermons; ces marchandises, des livres de piété. Rabaut parlera à loisir, en écrivant à Étienne Chiron, de jeunes étrangers auxquels il s'intéresse et de ballots à mettre en bon état; nous apprenons sans peine avec l'auteur des notes qu'il s'agit là des trois fils de Rabaut, que celui-ci nomme aussi, pour abréger, les petits Saint-Étienne. Rabaut, citant un livre qu'il admire et qui s'appelle *le Trésor du Chrétien*, fera pourtant allusion à quelques expressions qui le choquent dans cet ouvrage; une note nous apprendra quels sont exactement les termes qui ne pouvaient lui convenir.

Il y a plus; non seulement M. Dardier explique Paul Rabaut, mais encore sur plusieurs points il le complète ou le rectifie. Il nous indique le moment, à un jour près, des lettres non datées; il trouve le destinataire de celles qui n'ont pas d'adresse, et même en face d'un simple manuscrit, sans date, sans adresse, sans signature et sans lieu d'origine, il saura reconstituer tout ce qui se rapporte à ce document incomplet. Toutefois, ce qui est plus étonnant encore, ce sont les corrections apportées aux renseignements de Rabaut. Celui-ci nous raconte un incident qui faisait grand bruit à la cour, concernant le confesseur de la reine, et le commentateur nous montre, en citant d'Argenson, qu'il s'agissait, non point du confesseur, mais bien du premier aumônier. Rabaut, parlant du ministre Durand qui souffrit le martyre à Montpellier en l'an 1732, dit que Marie Durand, sa sœur, qui devait être prisonnière pendant trente-huit ans à la Tour de Constance, fut arrêtée en même temps que lui; l'auteur des notes nous apprend qu'elle avait été arrêtée deux ans

plus tôt, le 28 juillet 1730, et détermine aussi, ce qu'on n'avait pu faire encore, la date de sa mort, en 1776.

Déjà, dans son premier recueil, M. Dardier avait montré cette rigueur inexorable. D'ordinaire l'exactitude consiste en cette règle qu'on trouve suffisante : s'appuyer sur les documents. Pour une date, par exemple, on recourt à l'acte officiel ; pour les faits concernant un homme, à son témoignage. Quand on possède des preuves de ce genre, on se déclare satisfait ; peut-on rêver et plus et mieux que de puiser ses informations à la source même ? Or, dans les deux premiers volumes, qu'avons-nous vu ? Antoine Court avait reçu et classé les lettres de son ami ; les notes, à plusieurs reprises, nous démontraient que telle lettre aurait dû être paginée autrement pour se trouver à sa véritable place. L'acte officiel du décès de Paul Rabaut le fait mourir à l'âge de 78 ans ; une note prouvait que l'état civil le vieillissait au moins d'une année. Les fils de Paul Rabaut, dans un partage, donnent pour date à la mort de leur père le mois de fructidor an III ; M. Dardier leur apprenait que ce fut, non en fructidor, mais bien le 4 vendémiaire. Enfin Rabaut lui-même, écrivant à Antoine Court, avait mis comme dates en tête de deux lettres : ce 20 février 1740, et ailleurs : ce 17 mars 1747, et le commentateur lui faisait voir qu'il se trompait et que ces deux missives devaient être, l'une de 1741, l'autre de 1748.

Une rigueur pareille éclate dans la publication nouvelle que nous annonçons aujourd'hui. Aux pièces justificatives figure un procès-verbal relatif à la mort de la femme de Rabaut-Saint-Etienne, procès-verbal qui détruit la légende d'après laquelle Élisabeth Boissière se serait suicidée à Nîmes, en apprenant la mort de son mari. C'est à Durfort et cinquante-trois jours avant ce triste événement que Mme Rabaut, saisie d'un accès de démence, se jeta dans le puits de son jardin, alors que Saint-Etienne venait d'être mis hors la loi. Or ce document officiel donne à Rabaut-Saint-Étienne les prénoms de Jean-Pierre. Une note démontre que le fils aîné de Paul Rabaut s'appelait Jean-Paul, et que c'est son plus jeune frère, Rabaut-Dupui, qui se nommait Pierre. On le voit, c'est toujours la même précision. On dirait même que l'auteur veut renchérir sur sa méthode ; plusieurs pages d'additions et de corrections, qui se trouvent dans ce recueil et se rapportent aux deux premiers volumes, nous permettent de mesurer la fidélité scrupuleuse qui préside à de tels travaux. M. Dardier est plus exact que les pièces officielles, plus précis pour les dates des lettres de Rabaut, non seulement que ceux auxquels elles sont adressées, mais que celui-là même dont la plume

les écrivit. Reconnaissons qu'il serait difficile de porter à un plus haut point la vigilance et la sagacité.

Mais je ne puis énumérer les surprises sans nombre que nous réserve cet ouvrage; et la lutte que les jésuites soutiennent avec tant d'ardeur contre M. de Beauteville, janséniste, évêque d'Alais, et la pensée conçue par Court de Gébelin de confier à Élie de Beaumont la charge de *solliciteur* auprès des ministres du roi en faveur des Églises réformées, et les tracasseries diverses du Comité protestant de Paris qui entravait tant de projets utiles, et l'humiliation infligée à un détachement de soldats en 1746, en pleine assemblée religieuse, par le pasteur Jacques Boyer, et la date où les derniers galériens retenus encore pour leur foi furent remis en liberté, et quelques lettres de Voltaire, inconnues et intéressantes, et plusieurs de Marie Durand, dont une surtout, publiée pour la première fois dans son texte complet, émeut par la naïveté avec laquelle l'humble femme exprime le désir d'offrir au commandant, pour le remercier de ses bontés, *une hémine de pois chiches*, et les indications relatives aux autres prisonnières de la Tour de Constance. Devant tous ces détails, pour la plupart inédits, et appuyés sur des documents authentiques, je dois, bien malgré moi, rendre les armes; j'en laisse sûrement, et des meilleurs. C'est qu'il nous faut maintenant songer à conclure, à jeter un coup d'œil d'ensemble : l'arbre nous a jusqu'à cette heure empêchés de voir la forêt.

Qu'est pour nous enfin le héros de ces lettres et de ces notes? Quelle idée, d'après cet ouvrage, garderons-nous de Paul Rabaut? Je ne vais pas, qu'on se rassure, faire sa biographie; elle a été trop bien exposée par le commentateur lui-même pour que j'essaye d'y revenir. Mais je voudrais, m'inspirant de ses lettres, esquisser sa physionomie morale et religieuse en quelques mots.

Ce que j'admire en Paul Rabaut, tout d'abord, c'est la foi, par où j'entends ici, prenant ce mot dans son sens général, l'attachement à une idée. Il a une mission à remplir, prêcher l'Évangile et travailler au bien de son Église, hélas! si tourmentée. Cette mission, il n'y manquera pas; toutes ses préoccupations, tous ses efforts, il les donnera à l'œuvre qui est devenue sa vie. Récit des assemblées qu'il a tenues, souvenir des sermons qu'il a prêchés, recommandations en faveur de réfugiés protestants qui se dirigeaient vers Genève, Jérusalem, comme il l'appelle quelquefois, indications touchant les prosélytes, auxquels il ne veut désormais s'intéresser qu'à bon escient, renseignements sur l'état des Églises, leurs rayons et leurs ombres, leurs

misères et leur grandeur, voilà ce qui remplit ses lettres. C'est comme un journal régulier de son infatigable ministère, c'est comme un effort permanent vers un seul but et vers une seule ambition.

Avec sa foi, ce qui éclate, c'est encore son dévouement. Quand on s'est ainsi consacré à une œuvre, on est prêt à tous les sacrifices. Que les difficultés éclatent autour de lui, qu'on le cherche, qu'on le poursuive, qu'on surprenne ses assemblées, qu'on envahisse et fouille sa maison, ces périls n'amollissent pas son courage. Les supplices se multiplient; il les raconte avec émotion à ses amis. Ici c'est le martyre de Roger, là c'est le gibet de Ranc, ailleurs l'exécution de Teissier dit Lafage; ailleurs encore la mort de Calas, des frères Grenier, du pasteur Rochette ; et les poteaux où ces martyrs succombent semblent se dresser pour lui dire quel est le sort qui lui est réservé. Il connaît donc tous ces dangers, il les mesure, et pourtant il demeure ferme et invaincu devant tant d'adversaires. Au moment où Jean Fabre, *l'Honnête criminel*, et son ami, Honoré Turge, vont être envoyés aux galères pour avoir assisté en 1756 à une assemblée religieuse, le commandant de la province s'engage à les renvoyer libres, si Paul Rabaut consent à sortir du royaume. Plein d'angoisse et d'anxiété, le fidèle pasteur se demande où est son devoir; puis sentant qu'il y aurait là un précédent désastreux, qu'en arrêtant partout des protestants notables, sauf à les libérer si les pasteurs se séparaient de leurs troupeaux, les gouverneurs détruiraient les Églises, il se décide à rester, en dépit des périls qui plus que jamais l'assaillent, en dépit même des conseils, des instances et des reproches de presque tous ses paroissiens. Il continue son œuvre avec ardeur, avec succès. Usant pour soutenir ses coreligionnaires de la considération croissante qui environne sa personne, il écrit et présente des requêtes au procureur Riquet de Bonrepos, au prince de Conti ou au comte de Périgord, aux ducs ou de Bedfort ou de Fitz-James, au maréchal de Richelieu, à la reine et au roi lui-même, prêt, s'il le faut, si de nouvelles épreuves le menacent, à sceller son ministère de sa vie, et, comme dit le cachet de ses lettres, *né a pâtir et à mourir*.

Un caractère spécial qui distingue ce dévouement, un trait de la nature religieuse de Paul Rabaut, c'est la sérénité. Ce n'est pas un enthousiaste; il a la résolution, mais non l'ivresse du martyre; il nous offre la force dans la mesure, l'énergie dans la sobriété. C'est qu'il a confiance en Dieu; c'est qu'appuyé sur l'Écriture sainte, uni à Jésus-Christ dont la personne, humaine à la fois et divine, est l'objet direct de sa foi, il attend sans impatience la consolation d'Israël.

Aussi tous les dangers, toutes les émotions lui laissent-ils l'âme tranquille et douce; il sera toujours pour la paix, pour l'harmonie, pour la résignation. Dans le pays pas de soulèvement, dans l'Église pas de discorde. Schisme Boyer, conflit Pradel, dissension Cavalier à Alais, il souhaitera de voir tout s'apaiser; ses mots les plus fréquents seront le support et la tolérance. « A propos de M. de « Voltaire, écrit-il, quelques personnes lettrées de cette ville présu- « ment qu'il doit y avoir à Paris quelque auteur qui se nomme « Rabot, ne voyant pas à quel propos il m'aurait mis à côté d'une « troupe d'intolérans, moi qui sur ce point suis leur antipode... » Et ailleurs: « Nous croyons, dit-il, qu'il faut honorer la Divinité, et « ne la venger jamais. » Voilà de quel esprit Rabaut s'inspire; voilà pour quels principes il combat. Puisque nous jouissons aujourd'hui de la liberté, sachons saluer ses ancêtres; souvenons-nous qu'elle nous vient surtout de ceux qui ont souffert pour elle : ceux-là vraiment sont les apôtres d'une idée, que l'on voit prêts, si la cause l'exige, à en être aussi les martyrs.

Nous ne serons point étonnés qu'avec cette sagesse, ce dévouement et cette foi, Rabaut (et ce sera ma dernière remarque) fût un homme bon, doux et simple. La simplicité de ces lettres en rehausse encore la saveur. Héros d'une sublime tragédie, il ne chausse point le cothurne, il n'a ni pose ni déclamation. La modestie est le fond de son caractère; le naturel, celui de son talent. Au milieu de pensées austères, de pages dont la fermeté et l'élévation nous saisissent, l'ami, l'époux, l'homme, le père, apparaissent charmants de bonhomie et d'émotion familière. Quel souci pour sa chère femme, brisée par tant d'épreuves répétées! Quel scrupule pour acquitter sa dette de reconnaissance envers Chiron qui élevait ses enfants! Quelle sollicitude pour les enfants eux-mêmes! Les « mirmidons », comme il les nomme, ont parfois certaines misères, les maux inhérents à leur âge; il indiquera à Chiron leur traitement habituel, la soupe à l'ail contre la bile, par exemple; il dira son avis sur les vêtements nécessaires à chacun d'eux, en leur recommandant de les soigner et de les tenir propres. Quels détails, petits d'apparence, mais grands de naturel et de bonté! Que de conseils touchants pour les travaux des chers petits, pour leurs progrès, pour leurs études, surtout pour leur développement religieux et moral! Quelle douce fierté dans son cœur paternel au sujet des beaux dons que Saint-Étienne consacre à la cause de Dieu! Quelle tendresse aussi, d'une manière générale, pour sa famille et ses amis! Comme il sent ses propres chagrins; comme il prend part à la douleur des autres! La

lettre qu'il écrit à Étienne Chiron, à l'occasion de la mort de sa femme, est un chef-d'œuvre où il arrive à l'éloquence sans le vouloir, sans y songer, par le simple rayonnement de la piété et de la sympathie chrétienne : « Je partage, lui dit-il, et nous partageons tous « votre douleur. Veuille le Père de miséricorde et le Dieu de toute « consolation adoucir vos amertumes... Il n'y a rien ici de stable, « mon cher ami ; tout nous échappe. Il n'y a que l'Être éternel qui « soit notre roc assuré ; il est toujours avec ses enfants, et loin que « la mort les sépare de lui, elle les porte dans son sein et les unit « pour jamais à cette source intarissable de félicité. »

Je m'arrête ici ; j'ai voulu laisser à Paul Rabaut le dernier mot de cette étude, pour qu'on fût en mesure d'apprécier avec connaissance de cause la valeur religieuse d'une telle publication et de juger sur ses propres paroles cet homme à la fois humble et fort, fort justement parce qu'il était humble, que l'on a pu sans hyperbole nommer l'*Apôtre du Désert.*

GUSTAVE FABRE.

SÉANCES DU COMITÉ

---

8 *mars* 1892.

Assistent à la séance, sous la présidence de M. le baron F. de Schickler, MM. Block, Frossard, Gaufrès, W. Martin et Ch. Waddington. MM. Bonet-Maury, Douen, Franklin, Raynaud et Read se font excuser.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la dernière séance, la composition du **Bulletin** du 15 mars est adoptée. Le secrétaire signale quelques communications, notamment de M. de Richemond et de M. le pasteur Moutarde.

Bibliothèque. — Le président lui offre une peinture à l'huile représentant Clément Marot, et qui paraît avoir été exécutée à Ferrare par Morone. Il ajoute qu'il avait eu d'abord l'intention d'acquérir un portrait qu'on disait être celui de Renée de Ferrare, mais y renonça sur l'avis de M. J. Bonnet auquel une photographie avait été soumise. M. Falguière, du Vigan, a envoyé quelques papiers. M. Frossard communique la liste suivante qu'il a fait mettre dans la sacristie du petit temple de Bagnères-de-Bigorre, dans l'espoir qu'on imitera cet exemple dans d'autres églises.

A LA MÉMOIRE

DE CEUX QUI ONT SOUFFERT POUR LA FOI RÉFORMÉE

dans la juridiction de Bagnères-de-Bigorre, au XVI[e] siècle, entre autres

A LA MÉMOIRE DE

Bernard CASTILHON, recteur d'Asté, saisi à Médoux, emprisonné à Bagnères et brûlé vif à Asté, le 1[er] septembre 1562.

Guillaume AUCON, notaire de Bagnères; *Bertrand de* FORCADE, *Domenge de* VÉDÉRA, dit *Milhet* saisis et emprisonnés à Bagnères, jugés à Toulouse en 1562.

Dominique de SAINT-AUBIN, juge-mage de Bigorre, poursuivi par la cour souveraine de Toulouse, sur la requête des consuls de Bagnères.

Jehan THÉAS, *Jean-Jacques d'*ABBAYE, et *Ramond* GAXIE, d'Asté, *Arnaud* DOAT, prêtre de Pouzac.

Pierre CAPDEREY et *Ramond* CAPDEREY, tous deux prêtres de Trébons.

Pey de BIBÉ, tambourin, *Jean et Barthomieu de* BIBÉ, de Trébons, poursuivis par le juge-mage de Bigorre et les consuls de Bagnères, en 1569, sur les ordres du Parlement de Toulouse.

Le reste de la séance a été consacré à lire deux lettres, de MM. Sayous et J. Bonnet, approuvant le projet de nommer des membres honoraires, et à discuter les noms de ces derniers.

L'Assemblée générale, de la Société d'Histoire du Protestantisme français, aura lieu cette année à Paris, à l'Oratoire, 157, *rue Saint-Honoré, le jeudi* 28 *avril, à* 8 *heures du soir. Elle sera présidée par M. Charles Read et MM. le baron Fernand de Schickler et Guillaume Guizot y prendront la parole. — Tous les amis de notre histoire y sont cordialement invités.*

Le Gérant : FISCHBACHER.

4447. - L.-Imprimeries réunies, B, rue Mignon, 2. — MAY et MOTTEROZ, directeurs.